

ÉDITION 2026

GUIDE DES NÉGOCIATIONS

RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS

COP/CdP17 - 17^e session

Conférence des Parties
CdP17, CRIC24 et CST17

Du 17 au 28 août 2026 | Oulan-Bator, Mongolie



UNCCD
COP17
ULAANBAATAR 2026

GUIDE DES NÉGOCIATIONS

RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS

17^e session de la Conférence des Parties

CdP17, CRIC24 et CST17

Oulan-Bator, Mongolie

17 - 28 août 2026



Directrice de publication : Mme Cécile Martin-Phipps, directrice IFDD

Coordination : Dr Issa Bado, spécialiste de programme, IFDD

Auteure : Mme Mahfa Essahli, Experte

Relecteurs

M. Emmanuel Seck, Directeur exécutif, ENDA Énergie, Sénégal

M. Patrice Burger, Président, CARI, France

M. Boubacar Cissé, Expert, Burkina Faso

Réalisation

Infographies – Artefakt, Tunisie

M. Yves Testet, chargé de communication IFDD

Le document est consultable sur le site de l'IFDD : <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/>

ISBN: 978-2-89481-418-5

Ce document est publié à titre d'information et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'IFDD, ou du secrétariat de la Convention. Ce document a été préparé par Mme Wafa ESSAHLI pour le compte de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et ne représente pas nécessairement le point de vue de l'une ou l'autre de ces organisations, ni celui des présidences actuelles et future des CdP.

© Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)- Août 2026

MOT DE LA DIRECTRICE DE L'IFDD-OIF

Cher(e)s délégué(e)s, chers décideur(e)s,

La Mongolie, pays fortement touché par la désertification et la sécheresse, accueillera à Oulan-Bator, du 17 au 28 août 2026, la 17^e Conférence des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CdP17). Placée sous le thème « Restaurer les terres, restaurer l'espoir », cette conférence constituera une étape majeure pour faire progresser l'action internationale face aux défis croissants de la désertification, la gestion durable des terres et la sécheresse.

À l'occasion de la journée internationale de la lutte contre la désertification, l'ONU a choisi de mettre à l'honneur les parcours pastoraux et les éleveurs, afin de souligner leur contribution essentielle à la sécurité alimentaire, à la préservation des écosystèmes et à la restauration des terres. Les parcours pastoraux couvrent 50% des terres émergées et assurent les moyens de subsistance d'environ 2 milliards de personnes. Pourtant près de la moitié des pâturages mondiaux sont aujourd'hui dégradés ou menacés.

La dégradation des terres, la sécheresse et la désertification demeurent plus que jamais des enjeux d'actualité. Des rapports des Nations Unies montrent une aggravation de la situation. Ainsi jusqu'à 40 % des terres émergées sont dégradées, affectant plus de 3 milliards de personnes. Entre 2015 et 2019, au moins 100 millions d'hectares de terres productives ont été dégradés chaque année. Les pertes économiques liées à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sont estimées à 878 milliards de dollars américains par an.

Le cadre stratégique 2018-2030 adopté en 2017 au titre de la Convention des Nations Unies sur la désertification (CNULD) demeure le principal catalyseur des efforts engagés pour inverser la tendance. La neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) est devenue depuis lors le référentiel guidant l'élaboration et la mise en œuvre des cibles des cibles nationales de lutte contre la désertification et la sécheresse.

La CdP17 d'Oulan-Bator constituera un rendez-vous déterminant pour dresser le bilan des progrès accomplis et préparer les orientations pour l'après-2030. Les négociations prévues à la CdP17 sous l'égide du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification porteront notamment sur l'évolution du mandat de la CNULD au regard de l'importance croissante des enjeux liés à la gestion durable des terres. La CdP17 abordera également les questions relatives au financement, à la mobilisation des ressources, aux investissements, ainsi qu'à la gouvernance internationale de la sécheresse et de la lutte contre la désertification.

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), participera à la CdP17, afin d'accompagner les États et gouvernements membres de la Francophonie. L'Institut y poursuivra son action de renforcement des capacités des négociateurs-trices francophones pour leur pleine participation aux travaux de la Conférence.

En complément des formations préparatoires en ligne, l'IFDD réunira le 17 août 2026 (Salle MET-23, 18h00, Zone des négociations), les délégués francophones pour renforcer leurs capacités sur les enjeux et l'ordre du jour de la CdP17. Une concertation francophone se tiendra également le 24 août 2026 à 18h15 (lieu à préciser) pour faire le bilan de la première semaine des négociations.

Par ailleurs, l'IFDD, en partenariat avec le PNUD, l'UICN, On Happy Mongolia et The Greeners, portera des réflexions autour de la mobilisation des partenariats et des ressources financières pour la mise en œuvre des cibles nationales NDT, en marge de la journée dédiée au financement du 24 août 2026.

Pour faciliter la mission de tous, l'IFDD a produit également pour la CdP17 le *Guide des négociations* et son *Résumé pour les décideurs*. Le Guide des négociations fait une synthèse des avancées des négociations des Conférences des Parties précédentes, met à votre disposition de l'information sur les sujets à l'ordre du jour de la CdP17 et décrypte en toute objectivité les enjeux majeurs. Je vous en souhaite une bonne lecture. Tous mes vœux de succès pour vos travaux de la CdP17.

Cécile MARTIN-PHIPPS

SOMMAIRE

Liste des illustrations	5
Liste des tableaux	5
ÉDITO	6
Calendrier des sessions de Oulan Bator	7
Tableau de synthèse des principaux enjeux qui seront examinés au cours des diverses sessions de Oulan Bator	7
Introduction	11
Enjeux et perspectives des négociations à Oulan-Bator (CdP17, CRIC24, CST17)	13
1. Programme général des sessions d’Oulan-Bator	13
2. Segment de haut niveau	14
2.1 Sommet des Chefs d’État et de Gouvernement	14
2.2 Tables rondes ministérielles	14
2.3 Dialogues interactifs de haut niveau avec la société civile	16
3. Mise en œuvre de la Convention	16
3.1 Renforcement de la mise en œuvre du cadre stratégique de la CNULCD, 2018-2030 (ICCD/COP(17)/5) et objectif	16
3.2 Rapport final du Groupe de travail sur le futur Cadre stratégique post-2030 de la CNULCD (ICCD/COP(17)/2)	19
4. Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu’avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents (ICCD/COP(17)/6)	20
5. Questions thématiques et cadres politiques	20
6. Mobilisation d’investissements supplémentaires et relation avec les mécanismes financiers	23
6.1 Rapport du FEM (ICCD/CRIC(24)/INF.1)	23
6.2 Rapport du Mécanisme mondial (ICCD/CRIC(24)/2)	24
7. Programme et budget de la Convention (ICCD/COP(17)/7)	25
8. Questions de procédure	26
8.1 Participation des organisations de la société civile (ICCD/COP(17)/3)	26
8.2 Engagement du secteur privé – Forum les entreprises protègent la terre (Business4Land) (ICCD/COP(17)/4)	27
9. Programme de travail du CST 17	29
9.1 Questions découlant du programme de travail 2025-2026 de l’Interface science politique (ICCD/COP(17)/CST/6)	29
9.2 Partage des connaissances, transfert de technologies et innovation (ICCD/COP(17)/CST/3)	30
9.3 Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties (ICCD/CRIC(24)/4 & ICCDP/COP(17)/CST/7).....	31
9.4 Futur fonctionnement de l’ISP (ICCD/COP(17)/CST/5)	33
9.5 Éviter, réduire et faire reculer la dégradation des terres et des sols agricoles (ICCD/COP(17)/CST/4) ..	34
Programme des activités de la Francophonie dans le cadre de la CdP17 de Oulan-Bator	36
Annexes	38
A.1 Tableau récapitulatif des décisions prises par la CdP 16	38
A.2 Fiche thématique - Principes fondamentaux de la CNULCD et règlement intérieur	47
L’Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)	48
L’Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	49

Liste des illustrations

Figure 1 : Calendrier des sessions de Oulan Bator (CdP17, CRIC24, CST17), du 17 au 28 août 2026.....	7
Figure 2 : Chronologie des principaux points d’inflexion dans la mise en œuvre de la CNULCD.	12
Figure 3 : Principaux points à l’ordre du jour qui seront examinés par chaque organe à Oulan-Bator - Guide informel de la CdP17, https://www.unccd.int/sites/default/files/2026-07/COP17%20Informal%20guide%20FR.pdf	14
Figure 4 : évolution de la prise en compte de la NDT dans les négociations de la Convention.	18
Figure 5 : programme et budget intégrés pour la période de deux années, 2027-2028.	25
Figure 6 : Index de la plateforme « connaissances et données » du site web de la Convention, unccd.int (capture d’écran du 10 juillet 2026).	30
Figure 7 : Calendrier de l’exercice de rapport 2026.	32
Figure 8 : Schéma de fonctionnement de la Convention.....	Erreur ! Signet non défini.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Points inscrits aux programmes de travail de la CdP 17, du CRIC 24 et du CST 17	8
Tableau 2 : Objectifs, points de discussion et résultats attendus des dialogues ministériels de haut niveau.....	14
Tableau 3 : Objectifs, points de discussion et résultats attendus du Caucus sur les questions du genre	16

ÉDITO

Le *Résumé pour les décideurs*, complémentaire du Guide des négociations, publié par l'OIF/IFDD pour chaque conférence des parties (CdP), constitue une source d'information factuelle, indépendante et actualisée sur les négociations menées sous l'égide de la Convention des Nations- Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD). Il s'adresse aux décideurs qui seront présents à la 17^e CdP de la CNUCLD qui se tient du 17 au 28 août 2026 à Oulan Bator en Mongolie.

Compte tenu de l'environnement essentiellement anglophone des négociations, ici résumées en français, un index des sigles et acronymes utilisés, indiquant leur équivalent en anglais, figure en annexe du *Guide*. Lorsqu'il est fait référence aux documents issus des négociations, seules leurs nomenclatures officielles sont citées, permettant de s'y référer facilement sur le site internet de la Convention.

Aux fins d'apporter des éléments contextuels supplémentaires, l'annexe précitée comporte une fiche thématique sur les principes fondamentaux et le règlement intérieur de la CNUCLD.

L'ensemble des informations est actualisé à la date du 10 août 2026.

Calendrier des sessions d'Oulan Bator

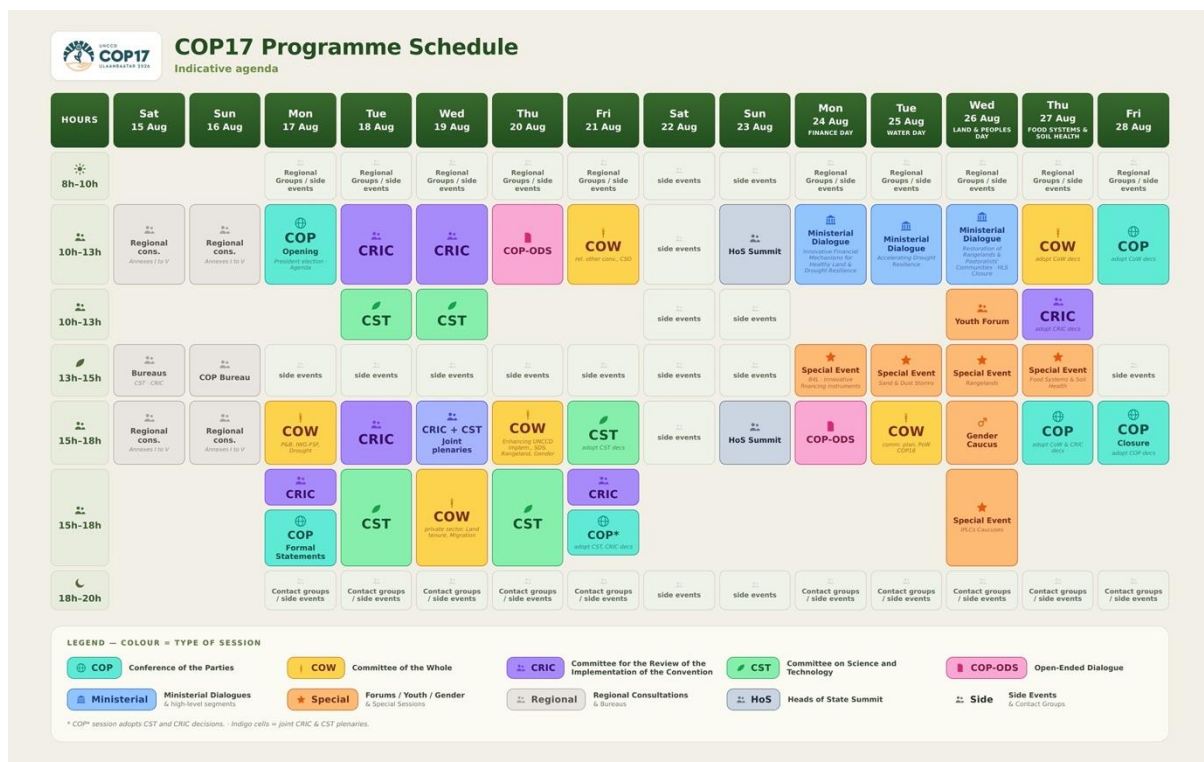


Figure 1 : Calendrier des sessions d'Oulan Bator (CdP17, CRIC24, CST17), du 17 au 28 août 2026

Tableau de synthèse des principaux enjeux qui seront examinés au cours des diverses sessions d'Oulan Bator

Le tableau n°1 reprend les questions qui seront dans les programmes de travail de la CdP, du CRIC et du CST. Il vise à renseigner le lecteur sur les thèmes abordés, les concordances entre les ordres du jour s'il y a lieu, et renvoie aux sections du Guide qui traitent des principaux points.

Tableau 1 : Points inscrits aux programmes de travail de la CdP 17, du CRIC 24 et du CST 17

Principales questions	Points aux ordres du jour			Documents	Décisions	Section du Guide
	Comité plénier	CRIC	CST			
Programme de développement durable à l'horizon 2030	2					3.1
Rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et recommandations qu'il a formulées à l'intention de la Convention des Parties	2a			ICCD/CRIC(23)/8 ICCD/CRIC(24)/5	13/COP.16	
Renforcer la mise en œuvre de la Convention et de son cadre stratégique	2b			ICCD/COP(17)/5	7/COP.16	3.3.1
Examen du rapport du Comité de la science et de la technologie et de ses recommandations à la Conférence des parties	2c			ICCD/CRIC(23)/7 ICCD/COP(17)/CS T/8	9/COP.1 22/COP.16 20/COP.16	
Examen des progrès dans la mise en œuvre du Plan de communication de la Convention	2d			ICCD/COP(17)/C RP.1	COP BUREAU (24.02.26)	
Rapport final du GTI sur le futur cadre stratégique de la Convention	3			ICCD/CRIC(23)/4 ICCD/CRIC(23)/4 /Add.1 ICCD/COP(17)/2 ICCD/COP(17)/12	4/COP.16	3.3.2
Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents	4			ICCD/COP(17)/6 ICCD/COP(17)/12	8/COP.16	3.4
Cadres politiques et questions thématiques						3.5
Migration	5			ICCD/COP(17)/8 ICCD/COP(17)/12	23/COP.16	3.5.1
Sécheresse	5			ICCD/COP(16)/20 ICCD/COP(16)/24 /Add.1 ICCD/COP(17)/11 ICCD/COP(17)/12	23/COP.15 24/COP.16	3.5.2
Genre	5			ICCD/COP(17)/9 ICCD/COP(17)/12	25/COP.16	3.5.3
Poussières et tempête de sable	5			ICCD/COP(17)/9 ICCD/COP(17)/12	27/COP.16	3.5.4
Foncier	5			ICCD/COP(17)/9 ICCD/COP(17)/12	28/COP.16 27/COP.16	3.5.5
Parcours et pastoralisme	5			ICCD/COP(17)/10 ICCD/COP(17)/12	29/COP.16	3.5.6
Segment de haut niveau	6					3.2
Sommet des Chefs d'État et de gouvernement	6a					3.2.1
Dialogues ministériels						3.2.2
Table ronde 1 : mécanismes financiers innovants pour la santé des sols et la résilience à la sécheresse,	6a.i					
Table ronde 2 : accélération de la résilience face à la sécheresse	6a.ii					
Table ronde 3 : restauration des parcours et le soutien aux communautés pastorales	6a.iii					
Dialogues interactifs						
Dialogue interactif 1 : financement et pastoralisme	5c					
Dialogue interactif 2 : résilience des territoires	6d					

Principales questions	Points aux ordres du jour			Documents	Décisions	Section du Guide
	Comité plénier	CRIC	CST			
Programme et budget	7					3.7
Programme et budget de l'exercice biennal 2027-2028	7a			ICCD/COP(17)/7 ICCD/COP(17)/IN F.1 ICCD/COP(17)/12		
Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention	7b			ICCD/COP(17)/IN F.3 ICCD/COP(17)/I NF.4 UNCCD Website link ICCD/COP(17)/IN F.7 ICCD :COP(17)/12	10/COP.16	
Rapport du Bureau de l'évaluation	7c			ICCD/COP(17)/IN F.2 ICCD/COP(17)/12	10/COP(16)	
Questions de procédure	8					3.8
Participation des OSC dans les rencontres et processus de la CNULCD	8a			ICCD/COP(17)/3 ICCD/COP(17)/12	5/COP.16	3.8.1
Participation du secteur privé dans les rencontres et processus de la CNULCD	8b			ICCD/COP(17)/4 ICCD/COP(17)/12	6/COP(16)	3.8.2
Programmes de travail des rencontres à venir	8c	5	6b	ICCD/COP(17)/12 ICCD/CRIC(24)/5 ICCD/COP(17)/CS T/8	9/COP.1 36/COP.16	
Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional		2				
Examen du rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention sur sa dix-neuvième session		2a		ICCD/CRIC(23)/8 ICCD/CRIC(24)/5		
Plans de travail pluriannuels des institutions et organes subsidiaires de la Convention		2b		ICCD/COP(17)/12 ICCD/COP(17)/IN F.1	1/COP.16	
Résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention		2c		ICCD/COP(17)/IN F.7	10/COP.6 13/COP.16	
Développement et promotion des activités de renforcement ciblé des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention		2d		ICCD/CRIC(23)/8 ICCD/CRIC(24)/3 ICCD/CRIC(24)/5	2/COP.16 20/COP.16	
Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties		3		ICCD/CRIC(24)/4 ICCD/COP(17)/CS T/7 ICCD/CRIC(23)/8 ICCD/CRIC(24)/5	4/COP.16 2/COP.16	3.9.
Mobilisation d'investissements supplémentaires et relations avec les mécanismes financiers		4				3.6
Rapport du Fonds pour l'environnement mondial sur le financement des programmes et projets concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse		4a		ICCD/CRIC(24)/I NF.1	9/COP.1 11/COP.13 9/COP.16	3.6.1
Rapport du MM sur les progrès réalisés dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Convention		4b		ICCD/CRIC(24)/2 ICCD/CRIC(24)/5	3/COP.16 6/COP.16 12/COP.16	3.6.2
Questions de procédures						
Programme de travail du CRIC (25)	8c	5		ICCD/CRIC(24)/5		
Rapport du CRIC		6		ICCD/CRIC(24)/5		
Questions découlant du programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2025-2026			2	ICCD/COP(17)/CS T/6 ICCD/COP(17)/CS T/INF.1 ICCD/COP(17)/CS T/6 ICCD/COP(17)/8 ICCD/COP(17)/CS T/6 ICCD/COP(17)/CS T/INF.1	21/COP.16 20/COP.16	3.9.1

Principales questions	Points aux ordres du jour			Documents	Décisions	Section du Guide
	Comité plénier	CRIC	CST			
Interface entre science et politique et partage des connaissances			3			3.9.2
a) Partage des connaissances, transfert de technologies et innovation			3a	ICCD/COP(17)/3 ICCD/COP(17)/CS T/8	18/COP.16	3.9.2.1
b) Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties (Point 3 du Programme de travail du CRIC 24)		3	3b	ICCD/CRIC(24)/4 ICCD/COP(17)/CS T/7 ICCD/CRIC(23)/8 ICCD/CRIC(24)/5	4/COP.16 2/COP.16	3.9.2.2
c) Rapport de synthèse sur les directives techniques complémentaires destinées à appuyer la planification et l'adaptation en matière d'aridité et de sécheresse dans le cadre des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe			3c	ICCD/COP(17)/CS T/2 ICCD/COP(17)/CS T/8	16/COP.6	
Fonctionnement futur de l'Interface science-politique			4	ICCD/COP(17)/CS T/5 ICCD/COP(17)/CS T/INF.2 ICCD/COP(17)/5	20/COP.16 21/COP.16	3.9.3
Éviter, réduire et faire reculer la dégradation des terres et des sols agricoles			5	ICCD/COP(17)/CS T/4 ICCD/COP(17)/CS T/8	19/COP.16	3.9.4
Questions de Procédure						
Programme de travail de l'ISP			6a	ICCD/COP(17)/CS T/8	20/COP.16	
Programme de travail de la 18 ^{ème} Session du CST			6b	ICCD/COP(17)/8	20/COP.16	

Introduction

C'est dans un contexte d'affirmation progressive de la place des terres dans les agendas internationaux que s'inscrivent les travaux de la dix-septième session de la Conférence des Parties (CdP17) qui se tient à Oulan-Bator (Mongolie) du 17 au 28 août 2026, sous le thème « Restaurer les terres, restaurer l'espoir ». Elle réunira les 197 Parties à la Convention pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention, adopter de nouvelles décisions et définir les orientations qui guideront ses travaux dans les prochaines années.

Elle sera la première des trois Conférences des Parties des Conventions de Rio à se tenir en 2026, avant la 31^e session de la CdP/CCNUCC¹ et la 17^e session de la CdP/CBD². Elle intervient, cette année encore, dans un contexte de multiplication des crises climatiques et alimentaires, ce qui renforce l'urgence d'agir sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS), tout en arbitrant entre des priorités multiples et parfois concurrentes. Elle aura pour mission de catalyser une action collective centrée sur les populations et mettant les terres au centre des préoccupations. Elle visera à mobiliser des investissements accrus, à renforcer les partenariats et à promouvoir des solutions innovantes pour restaurer les écosystèmes et renforcer la résilience des communautés les plus exposées. Ainsi, la CdP17 mettra à l'épreuve la capacité des Parties à articuler réponses techniques, impératifs politiques et contraintes financières, dans un objectif commun de durabilité des terres et de résilience des sociétés.

Les négociations de cette session vont se concentrer sur plusieurs priorités interdépendantes où la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) constitue le socle opérationnel de la Convention, avec des attentes accrues en matière de mise en œuvre, de suivi et d'alignement avec les engagements internationaux, notamment ceux liés à l'Accord de Paris et aux Objectifs de développement durable (ODD). Les questions thématiques et les cadres politiques³ qui seront abordés, illustrent la transformation progressive de la CNULCD, dont les sujets d'intérêts et de négociations dépassent désormais la seule lutte contre la désertification pour intégrer des enjeux de résilience, de gouvernance, d'inclusion sociale et de développement territorial (cf. figure no.2). Si un consensus existe sur l'importance de ces thèmes, les négociations de la CdP17 devront déterminer jusqu'où les Parties souhaitent faire évoluer le mandat et l'étendue de la Convention.

Au sein de cet agenda, la reconnaissance du pastoralisme, mise en lumière par « 2026, Année internationale du pastoralisme et des parcours », place les enjeux de préservation des parcours et de la résilience des populations nomades au cœur des négociations de cette 17^e session. Et ce, au regard, de l'importance de ces systèmes de production historiquement adaptés aux zones arides et de leur contribution à la résilience des territoires et des populations.

¹ Antalya, Turquie, du 9-20 novembre 2026

² Erevan, en Arménie, du 19 au 30 octobre 2026

³ Il s'agit des thématiques qui, depuis plusieurs CdP, cristallisent les débats constitués par la sécheresse, les tempêtes de sable et de poussière, le genre, les migrations ainsi que l'occupation des terres et accès au foncier, auxquels s'ajoutent, plus récemment, le pastoralisme et les parcours, et les systèmes agricoles et agro-alimentaires.



Évolution de la CNULCD (1994–2024)

Des programmes d'action nationaux à une gouvernance stratégique fondée sur la science, les résultats et la résilience

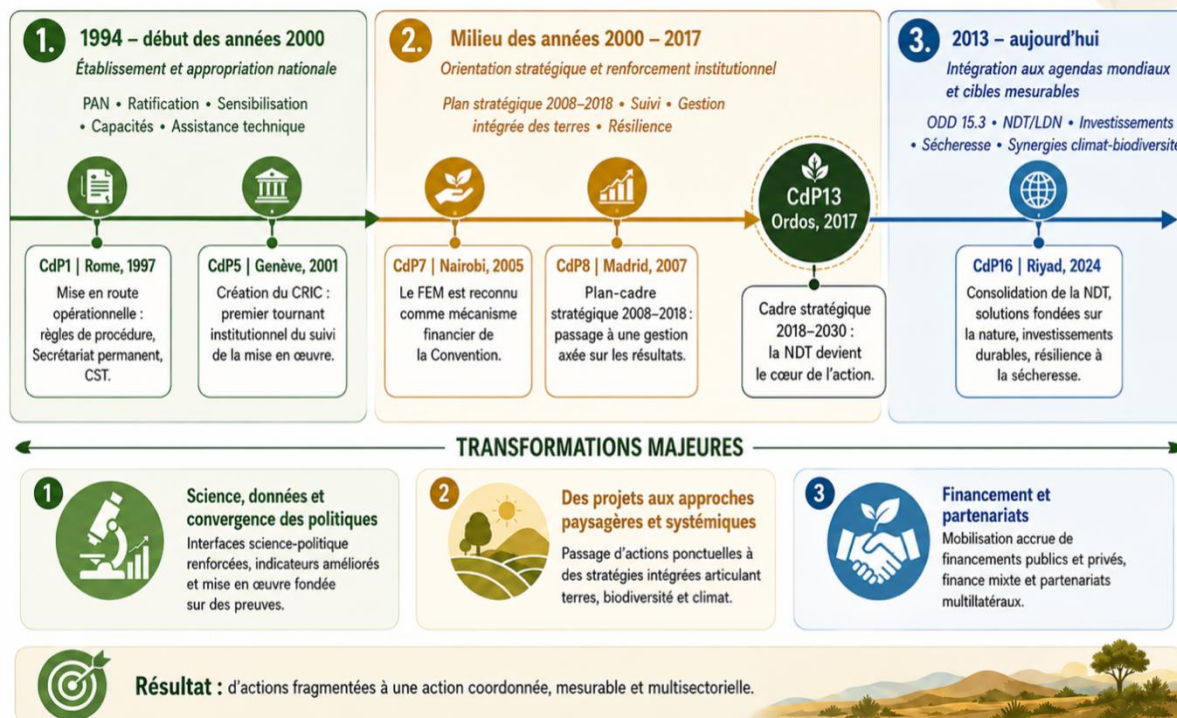


Figure 2 : Chronologie des principaux points d'inflexion dans la mise en œuvre de la CNULCD.

Le choix de la Mongolie pour accueillir la CdP17 reflète les défis auxquels sont confrontés de nombreux pays touchés par la DDTs. Le pays étant lui-même exposé aux risques qui y sont liés, souhaite lancer un message fort à la Communauté internationale soulignant que la question des terres n'est pas seulement un programme environnemental, mais une priorité de développement et de résilience.⁴

Le présent *Résumé pour les décideurs* a pour ambition de fournir une lecture structurée des principaux enjeux politiques, institutionnels et techniques qui façonneront les négociations de la CdP17. Ils présentent les principales questions qui seront examinées par les Parties en se basant sur les résultats des négociations de la CdP 16 (les décisions prises) et l'état de leur mise en œuvre au cours de l'intersession pour identifier les principales questions qui se poseront à la CdP17 et les tendances des positions exprimées par les principaux groupes de négociations. Il met en évidence les points de convergence, les sujets de divergence ainsi que les principaux enjeux susceptibles d'influencer les résultats de la Conférence.

Pour avoir plus d'informations sur l'évolution des négociations sur chacune des questions abordées dans ce *Résumé pour les décideurs*, le lecteur est invité à se reporter au Guide des négociations de la CdP17.

⁴ Communiqué de presse « Restaurer les terres, restaurer l'espoir » thème de la conférence mondiale de l'ONU sur les terres, https://www.unccd.int/sites/default/files/2026-02/CDP17_theme_PR%20FR.pdf

Enjeux et perspectives des négociations à Oulan-Bator (CdP17, CRIC24, CST17)

1. Programme général des sessions d'Oulan-Bator

Le thème de la CdP17, « Restaurer les terres, restaurer l'espoir », traduit la volonté – et en partie la contrainte face à l'actualité climatique – des Parties de replacer les terres, et notamment la restauration de celles qui sont dégradées, au cœur des réponses à la triple crise planétaire – changement climatique, perte de biodiversité et pollution. Il souligne le rôle des terres comme fondement de la sécurité alimentaire, de la sécurité hydrique, des moyens d'existence et de la résilience des territoires.

La tenue de la CdP17 durant l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux offre également l'occasion de renforcer la prise en compte du pastoralisme dans les politiques publiques et de promouvoir des investissements en faveur de la gestion durable des parcours. Au cours des deux semaines de la conférence, les participants chercheront à élaborer des solutions concrètes et finançables aux défis et impacts interconnectés de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, tout en mettant en évidence les liens entre restauration des terres, résilience des populations, sécurité alimentaire et développement durable.⁵

À l'instar de la CdP16, la CdP17 s'articulera autour de deux composantes complémentaires :

- **Le processus intergouvernemental** (Zone bleue), consacré aux négociations devant conduire à l'adoption de décisions et, le cas échéant, de déclarations politiques ;
- **Le programme d'action** (Zone verte), organisé autour des journées thématiques et destiné à favoriser les annonces d'engagements volontaires, les partenariats et les initiatives de mise en œuvre.

⁵ https://www.unccd.int/sites/default/files/2026-02/CDP17_theme_PR%20FR.pdf

CST	COP/COW	CRIC
- Fonctionnement futur de la SPI - Perspectives mondiales des terres 3 - Orientations scientifiques et politiques concernant les terres agricoles - Orientations scientifiques et politiques sur la planification et l'adaptation face à l'aridité et à la sécheresse - Rapport du SPI sur ses activités - Gestion des connaissances scientifiques et politiques	- Questions politiques : : - Pâturages et éleveurs - Sécheresse - Égalité des sexes - Régime foncier - Tempêtes de sable et de poussière - Migration et sécurité - Cadre stratégique futur - Engagement du secteur privé - Participation de la société civile - Relations et synergies - Plan de communication de la CNULCD - Budget de la CNULCD pour 2027-2028	- Rapport du CRIC 23 (Panama) - Rapports nationaux de 2026 - Prochaines étapes pour promouvoir le LDN - Mobilisation des ressources - Collaboration avec le FEM - Promotion du renforcement des capacités - Secrétariat et plan de travail et performances du Mécanisme mondial

Acronymes : SPI : Interface science-politique, LDN : Neutralité en matière de dégradation des terres, FEM : Fonds pour l'environnement mondial

Figure 3 : Principaux points à l'ordre du jour qui seront examinés par chaque organe à Oulan-Bator - Guide informel de la CdP17, <https://www.unccd.int/sites/default/files/2026-07/COP17%20Informal%20guide%20FR.pdf>.

2. Segment de haut niveau

2.1 Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement

Conformément à la décision 36/COP.16 (paragraphe 2), le Gouvernement de la Mongolie organisera, le 23 août 2026, un Sommet des chefs d'État et de gouvernement ouvrant le segment de haut niveau de la CdP17.

2.2 Tables rondes ministérielles

Du 24 au 26 août 2026, trois tables rondes ministérielles sont prévues. Elles porteront sur les mécanismes financiers innovants pour la santé des sols et la résilience à la sécheresse, la nécessité d'accélérer la résilience face à la sécheresse ainsi que le maintien et la restauration des parcours, et le soutien aux communautés pastorales. Elles introduiront réciproquement la journée des finances, le 24 août⁶, la journée de l'eau, le 25 août⁷ et la journée des terres et des peuples qui se tient le 26 août 2026⁸. (cf. tableau no.2)

Tableau 2 : Objectifs, points de discussion et résultats attendus des dialogues ministériels de haut niveau

Événement spécial	Objectifs	Points de discussion	Résultats attendus
Mécanismes financiers innovants pour la santé des sols et la résilience à la sécheresse :	Faire de la restauration des terres et de la résilience à la sécheresse des priorités économiques et financières stratégiques.	Ampleur du défi financier et gap de financement à combler. Changer de paradigme pour évoluer de la dépense	Meilleure visibilité des innovations nationales en matière de financement des terres.

⁶ Programme de la Journée Finances, <https://www.unccd.int/media/52274/open> (en anglais).

⁷ Programme de la Journée Eau, <https://www.unccd.int/media/52275/open> (en anglais).

⁸ Programme de la Journée Terres et Peuples, <https://www.unccd.int/media/52276/open> (en anglais).

	Créer une dynamique pour intégrer ces enjeux dans les portefeuilles des banques multilatérales, institutions financières de développement et investisseurs institutionnels, via une utilisation plus stratégique des ressources publiques, garanties et assurances pour attirer l'investissement privé. Mettre en avant les approches fiscales et politiques nationales capables de réorienter les flux de capitaux à grande échelle : réorientation des subventions nuisibles, taxes environnementales, redevances, obligations et instruments souverains.	à l'investissement stratégique. Solutions et leviers d'action pour mobiliser les capitaux. Initiatives et engagements concrets pour la Journée des Finances.	Apprentissage entre pairs, dynamique pour des engagements nouveaux et élargis. Plateforme de lancement de l'Initiative phare sur les parcours. Expansion de la coalition Business4Land.
Résilience à la sécheresse	Identifier des approches pratiques pour : ▪ Renforcer la gouvernance face à la sécheresse, les partenariats et l'investissement. ▪ Opérer un changement de paradigme, passant d'une réponse réactive à une réduction proactive des risques et au renforcement de la résilience.	Gouvernance intégrée axée sur la réduction des risques, la préparation et la résilience à long terme. Financements innovants, partenariats, investissements pour soutenir pays et communautés vulnérables. Surveillance, prévisions, alerte précoce, science-politique, gestion durable terres/eau. Collaboration multi-acteurs (gouvernements, organisations, scientifiques, société civile) pour accélérer mise en œuvre et partage des connaissances.	Engagement politique pour faire de la résilience à la sécheresse un pilier central du développement durable, de l'adaptation climatique et de l'action environnementale. Partenariats et mobilisation des ressources. Vision partagée pour une gestion proactive de la sécheresse dans le cadre de la CNULCD. Résultats ambitieux de la CdP 17 et action soutenue au-delà de la Conférence.
Restauration des parcours et le bien-être des communautés pastorales	Aligner politiques et planification foncière – prévenir dégradation/conversion/fragmentation des parcours. Reconnaître le rôle des systèmes pastoraux et des droits communautaires dans leur gestion. Explorer le potentiel de la GDT et de la résilience à la sécheresse pour la santé des parcours et le bien-être des communautés. Identifier des projets de restauration prêts à être financés et rapprocher l'offre de financement des besoins des communautés pastorales. Examiner des mécanismes incitatifs (paiements pour services écosystémiques, chaînes d'approvisionnement durables pour produits à haute valeur ajoutée).	Gouvernance inclusive – sécurisation des droits fonciers des pasteurs et communautés autochtones des parcours. Résilience économique – partenariats/chaînes de valeur durables pour diversification, accès aux marchés, partage des bénéfices. Bénéfices environnementaux – santé des sols, régulation de l'eau, séquestration carbone, services écosystémiques pour préserver les parcours.	Engager les Parties et partenaires à adopter et intensifier des initiatives de gestion durable et de restauration des parcours. Sensibilisation et renforcement des capacités pour intégrer parcours/pastoralisme dans budgets, vulgarisation et politiques.

2.3 Dialogues interactifs de haut niveau avec la société civile

Conformément à la décision 5/COP.9 — visant à inclure dans le programme de travail de la COP des séances de dialogue ouvert avec la société civile durant la première semaine, afin de garantir l'efficacité de sa contribution aux délibérations — deux séances d'une demi-journée ont été prévues : le 20 août 2026 à partir de 10h00 sur le financement du pastoralisme et le 24 août à partir de 15h00 sur la résilience des territoires à la sécheresse.

Conformément à la décision 36/COP.16 et pour donner suite à la demande formulée au paragraphe 8 de la décision 25/COP.16, le Caucus sur les questions de genre se réunira dans l'après-midi du 26 août, dans le cadre du programme de travail officiel de la COP. (Tableau no.3)

Tableau 3 : Objectifs, points de discussion et résultats attendus du Caucus sur les questions du genre

Événement spécial	Objectifs	Points de discussion	Résultats attendus
Caucus sur le genre : Renforcer la contribution des femmes éleveuses et pastorales à la gestion des terres et à la résilience	Mettre en lumière les contributions essentielles des femmes pastorales et éleveuses à la gestion durable des parcours et à la résilience des zones arides. Célébrer les réalisations des femmes pastorales, dresser le bilan des progrès accomplis pour promouvoir leur leadership et leur participation, et explorer les moyens de renforcer leur rôle dans la construction de systèmes pastoraux plus résilients.	Promouvoir le leadership et la participation des femmes pastorales et éleveuses. Résultats du Deuxième Rassemblement mondial des femmes pastorales (MERA+16), y compris la Déclaration de Katmandou, et progrès accomplis au cours des 15 dernières années, défis restants et opportunités. Dialogue interactif sur les bonnes pratiques et les priorités de promotion du leadership, des droits et de la participation effective des femmes pastorales et éleveuses dans la mise en œuvre de la Convention.	Renforcer la visibilité et la reconnaissance des femmes pastorales et éleveuses en tant qu'actrices clés de la gestion durable des parcours, de la restauration des terres et des moyens de subsistance ruraux résilients. Mettre en lumière la diversité des rôles des femmes dans les systèmes pastoraux et l'importance de soutenir leur leadership, leurs connaissances et leurs activités économiques.

Ces événements s'inscriront dans le Programme d'action Riyad–Oulan-Bator pour la CdP 17. Cette plateforme vise à accélérer l'action et à présenter des innovations pour restaurer les terres dégradées, gérer proactivement la sécheresse, soutenir la sécurité alimentaire et bâtir des économies et des sociétés résilientes. Le programme comprend d'autres événements spéciaux : dialogue systèmes alimentaires/santé des sols, Youth Forum, caucus Peuples autochtones et communautés locales, Forums Business4Land et Fashion4Land (avec un événement de haut niveau).⁹

3. Mise en œuvre de la Convention

3.1 Renforcement de la mise en œuvre du cadre stratégique de la CNULCD, 2018-2030 (ICCD/COP(17)/5) et objectif

Les décisions adoptées à la CdP16 montrent que la NDT s'impose comme le principal cadre structurant de la mise en œuvre de la Convention : la moitié des 36 décisions adoptées y font explicitement référence. Cette présence transversale traduit une évolution profonde dans les négociations (cf. figure

⁹ <https://www.unccd.int/cop17/programme>

n°.4) : la NDT n'est plus un sujet sectoriel, mais le référentiel commun autour duquel s'organisent les différents volets de l'action de la Convention.

À partir du suivi de l'exécution des décisions de la CdP16, les négociations devront répondre à une question centrale : comment accélérer la mise en œuvre de la Convention dans les cinq dernières années du Cadre stratégique actuel tout en préparant le cadre stratégique post-2030 ?

Points de convergence	La NDT comme cadre fédérateur contre la dégradation des terres, avec des impacts sur les moyens de subsistance, la pauvreté, la migration et l'insécurité alimentaire. Indicateurs communs pour un suivi harmonisé, mais cibles nationales volontaires, trajectoires différenciées et absence de sanctions. Co-bénéfices climat-biodiversité-terres, via les solutions fondées sur la nature, l'agroécologie et l'agroforesterie.
Points de divergence	Niveau d'ambition et mise en œuvre : mécanismes de suivi, degré de formalisation des objectifs et encadrement. Financement : ressources nouvelles, additionnelles et plus accessibles vs. mobilisation accrue des financements existants et du secteur privé. Fonds NDT : mécanisme innovant pour attirer les capitaux privés, mais rôle à clarifier dans l'architecture financière de la Convention. Compatibilité entre NDT et mécanisme de compensation, nonobstant la hiérarchie d'action (éviter – réduire – restaurer). Capacités : manque de collecte et de traitement des données, recours aux outils internationaux et risque d'une gouvernance trop technicisée.
Questions ouvertes	Évolution de la NDT vers une redevabilité renforcée, voire des engagements plus contraignants. Articulation avec les autres cadres internationaux, notamment climatiques. Mesure effective : échelles d'évaluation, périodes de référence, arbitrage restauration/artificialisation, et qualité écologique réelle des terres restaurées.

Évolution de la NDT dans les négociations de la CNULCD (2011–2024)

Des premières orientations politiques à une intégration systémique



Figure 4 : évolution de la prise en compte de la NDT dans les négociations de la Convention.

À la CdP17, ce point de l'ordre du jour engage plusieurs choix structurants pour l'avenir de la Convention car il met à nu la ligne de fracture entre pays développés et pays en développement sur les niveaux d'engagement contractuel souhaités. Les défis liés aux décisions attendues à Oulan-Bator

reposeront simultanément sur le besoin de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre du Cadre stratégique actuel et de préparer les orientations du cadre post-2030.

Synthèse des principaux enjeux des négociations et positions des groupes régionaux

Points en négociations	Tendances des positions des pays en développement	Tendances des positions des pays développés
Dépassement de la distinction historique entre pays « affectés / vulnérables » et « non affectés »	Élargir la base de financement et renforcer la solidarité internationale.	Dilution du mandat originel de la Convention, centré sur les zones arides.
Degré d'institutionnalisation de la coordination nationale	Appui technique et financier aux PFN et mécanismes de coordination interministérielle formalisés.	Flexibilité, éviter les nouvelles structures nationales.
Fusion du point relatif au suivi du cadre actuel et celui relatif à l'élaboration du cadre futur	Risque de négliger le suivi du cadre actuel.	Opportunité d'accélérer les négociations sur le cadre futur.

3.2 Rapport final du Groupe de travail sur le futur Cadre stratégique post-2030 de la CNULCD (ICCD/COP(17)/2)

À la CdP 17, les Parties examineront les travaux du Groupe de travail intergouvernemental (IWG-FSF) sur le futur cadre stratégique post-2030 de la CNULCD, issus d'un processus participatif (consultations régionales, réunion en mars 2026, analyse des indicateurs par un consultant).

Les négociations porteront sur les « seize domaines d'action » identifiés et sur le format du nouveau cadre : document d'orientation ou mécanisme plus contraignant avec objectifs chiffrés et suivi renforcé.

Les discussions engageront une réflexion stratégique sur l'identité, le mandat et le niveau d'ambition de la CNULCD pour la prochaine décennie, orientant durablement sa place dans l'architecture internationale de gouvernance des terres et de la résilience à la sécheresse.

Synthèse des principaux enjeux et position des groupes de négociations

Points en négociations	Tendances des positions des pays en développement	Tendances des positions des pays développés
Futur cadre stratégique, post-2030	Rupture ambitieuse avec des objectifs contraignants sur la sécheresse, les financements, Mécanisme de financement et de mobilisation des investissements.	Évolution progressive s'appuyant sur les acquis du cadre actuel.
Système d'indicateurs et de suivi	Indicateurs simplifiés, intégration des savoirs locaux.	Indicateurs robustes, comparables et objectifs.
Synergie avec les deux conventions sœurs issues du processus de Rio-92 (CCNUCC, CNUCBD)	Pas de nouvelles charges de rapportage ou de coordination sans soutien financier et technique supplémentaire.	Optimisation des financements existants, amélioration de la cohérence des politiques.

4. Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents (ICCD/COP(17)/6)

La décision 8/COP.16 a réaffirmé la nécessité de renforcer les synergies entre les Conventions de Rio et les partenariats avec les organisations internationales. La CNULCD, initialement marginalisée, gagne en reconnaissance : les enjeux terres-climat-biodiversité sont indissociables et appellent des approches intégrées. À la CdP 17, il s'agira de faire le point et de déterminer le niveau d'ambition de cette coopération interinstitutionnelle, dans un contexte de ressources limitées et d'agendas concurrents.

Au-delà des modalités de coopération, ces discussions reflètent une évolution profonde de la Convention, en phase avec les réflexions internationales face à l'amplification des crises environnementales. Les négociations devront préciser si la CNULCD entend renforcer son rôle dans l'architecture environnementale internationale via des approches intégrées, tout en préservant la spécificité de son mandat et la visibilité des enjeux liés aux terres.

Synthèse des enjeux des négociations et positions des groupes régionaux

Points en négociations	Tendances des positions des pays en développement	Tendances des positions des pays développés
Gouvernance et redevabilité des partenariats	Garantir que les partenariats ne se substituent pas aux responsabilités publiques. Transparence dans la gouvernance.	Flexibilité et innovation. Ne pas freiner la mobilisation des ressources et des compétences supplémentaires.
Place de la CNULCD dans l'architecture environnementale internationale	Renforcer la visibilité et le rôle de la CNULCD dans les enceintes internationales. Mobiliser davantage les ressources et l'influence politique.	Rationaliser l'architecture environnementale internationale. Aligner les flux financiers. Co-bénéfices des actions.

5. Questions thématiques et cadres politiques

L'évolution de la CNULCD vers une approche plus intégrée s'est progressivement affirmée à partir de la CdP8 (Madrid, 2007), avec l'adoption du Plan-cadre stratégique décennal (2008-2018), qui a renforcé l'intégration de la lutte contre la désertification dans les politiques publiques de développement. Cette évolution s'est poursuivie avec l'Agenda 2030 et l'adoption des ODD, qui ont favorisé des approches intégrées articulant les enjeux relatifs aux terres, au climat, à la biodiversité et au développement. Cette évolution reflète une prise de conscience progressive que la dégradation des terres ne peut être traitée isolément, mais qu'elle résulte d'interactions complexes entre facteurs environnementaux, économiques et sociaux, appelant des réponses plus transversales.

Depuis lors, les CdPs ont progressivement élargi le champ des négociations en intégrant plus explicitement des thématiques telles que le genre, le pastoralisme, les tempêtes de sable et de poussière, ainsi que les liens entre dégradation des terres, migration et sécurité. Plus récemment, la Journée thématique consacrée aux systèmes agroalimentaires lors de la CdP16 (5 décembre 2024) a mis en évidence les interactions entre restauration des terres, sécurité alimentaire, résilience des systèmes agricoles et adaptation au changement climatique. Elle illustre l'intérêt croissant des Parties

pour une approche plus systémique de la gestion durable des terres, en lien avec les débats conduits dans les autres Conventions de Rio.

Les questions thématiques examinées par la CdP16 — migrations, genre, tempêtes de sable et de poussière (SDS), occupation des terres et accès au foncier, pastoralisme — sont souvent perçues comme des questions techniques ou sectorielles. Elles sont en réalité des révélateurs (ou "proxies") des tensions politiques plus larges qui traversent la Convention.

Sans entrer dans le détail des spécificités de chaque question¹⁰, la grille de lecture transversale suivante met au jour ce qui relie l'ensemble des négociations sur leur ensemble : les mêmes clivages Nord-Sud, les mêmes oppositions entre approches descendantes et approches territoriales, les mêmes hésitations entre sanctuarisation et usage durable des terres, qui animent les négociations de la CNULCD depuis la CdP8 de Madrid. C'est donc en suivant ces fils rouges, et non en égrenant les points de l'ordre du jour, que sont présentés ci-après successivement les points de convergence, les divergences persistantes et les questions en suspens qui dessinent les contours d'un possible consensus.

Points de convergence transversaux

- **Reconnaissance des liens entre les DDTS et les enjeux globaux** : tous les thèmes (migration, genre, occupation des terres et accès au foncier, tempêtes de sable et de poussière, pastoralisme) sont désormais reconnus comme indissociables de la GDT et de la résilience.
- **Approche préventive et territoriale** : consensus sur la nécessité de privilégier la prévention et le renforcement de la résilience plutôt que la gestion réactive des crises.
- **Rôle central des communautés locales** : reconnaissance de l'importance des populations locales, des femmes, des pasteurs, des groupes vulnérables dans la GDT.
- **Intégration transversale** : accord sur le principe d'une intégration de ces thématiques dans les instruments existants (NDT, gestion de la sécheresse, restauration) plutôt que la création de nouveaux cadres

Points de divergence transversaux

- **Nature juridique des engagements** : opposition récurrente entre pays en développement (favorables à des instruments contraignants avec objectifs chiffrés) et pays développés (privilégiant des cadres souples et volontaires).
 - **Financement** : divergence structurante entre la demande de ressources nouvelles et additionnelles (pays en développement) et l'approche d'intégration dans les mécanismes existants avec mobilisation du secteur privé (pays développés).
 - **Degré d'institutionnalisation** : désaccord sur la place que la CNULCD doit accorder à ces thématiques – approches spécifique avec outils dédiés vs. approche transversale intégrée aux travaux existants.
 - **Vocabulaire et qualification politique** : réticence des pays développés à adopter des termes à implication juridique forte (ex. "migrants climatiques", "réfugiés environnementaux").
 - **Souveraineté nationale** : résistance de nombreux pays à toute prescription internationale sur les régimes fonciers et les droits fonciers des femmes.
-

¹⁰ Le lecteur pourra se reporter au Guide des négociations de la CdP 17 pour plus de détails.

Questions ouvertes

- **Mesure et indicateurs** : manque d'indicateurs harmonisés et de données robustes (notamment ventilées par sexe) pour évaluer les progrès et les impacts.
- **Articulation avec d'autres processus internationaux** : Reconnaissance des complémentarités (climat, adaptation, réduction des risques de catastrophe, gouvernance), mais les modalités concrètes de coopération institutionnelle restent encore limitées et à définir.
- **Equilibre entre orientation internationale et diversité nationale** : difficultés de concilier des cadres communs avec la diversité des contextes juridiques, sociaux et culturels.
- **Evolution du rôle de la CNULCD** : question latente sur l'identité et le mandat de la Convention à maintenir une approche sectorielle ou renforcer son rôle de coordination globale sur les enjeux des terres.

Les négociations de la CdP 17, sur chacune de ces questions thématiques, ne font que réactiver les clivages structurants qui traversent la CNULCD depuis sa création en 1994 – opposition entre approches contraignantes et cadres volontaires, divergence sur les responsabilités financières, tension entre souveraineté nationale et coordination internationale, et recherche toujours inachevée d'un équilibre entre ambition politique et moyens de mise en œuvre.

Synthèse des principaux enjeux et positions des groupes de négociations

Points en négociations	Tendances des positions des pays en développement	Tendances des positions des pays développés
Nature juridique des instruments	Protocoles et cadres contraignants avec engagements clairs et objectifs chiffrés	Cadres souples, non contraignants, fondés sur des engagements volontaires.
Financement	Ressources financières nouvelles, additionnelles, prévisibles et accessibles. Principe de responsabilités communes mais différenciées. Mécanismes dédiés	Intégration dans les mécanismes existants (FEM, FVC, FA, etc.). Pas de nouvelles obligations financières. Mobilsiation du secteur privé.
Intégration thématique	Intégration poussée avec objectifs spécifiques, outils dédiés et mécanismes de suivi.	Approche transversale et pragmatique, intégration dans les politiques et programmes existants. Pas d'engagements trop contraignants.

Données et indicateurs	Renforcement des capacités nationales, appui technique et financier. Intégration des savoirs locaux.	Indicateurs harmonisés, robustes et comparables. Approche scientifique et technicisée.
Droit des communautés et des groupes vulnérables	Reconnaissance explicite des droits (pasteurs, femmes, communautés, etc.). Participation et accès aux ressources. Formulations ambitieuses.	Approche centrée sur la productivité et la gestion techniques. Formulations souples tenant compte des contextes nationaux.
Rôle de la CNULCD	Renforcement du rôle de coordination globale de la Convention sur les thématiques transversales.	Approche de complémentarité avec les autres institutions compétentes (OMM, FAO, OIM, etc.).

6. Mobilisation d'investissements supplémentaires et relation avec les mécanismes financiers

6.1 Rapport du FEM (ICCD/CRIC(24)/INF.1)

La décision 9/COP16 a réaffirmé le rôle central du FEM comme principal mécanisme financier de la CNULCD, l'invitant à renforcer son soutien aux DDTS (notamment via la 9e reconstitution) et à l'appui à la mise en œuvre de la Convention (les activités habilitantes comme l'élaboration des rapports nationaux). À la CdP17, les discussions porteront à la fois sur le niveau global des ressources et sur leur accessibilité et adéquation aux priorités de la Convention.

Les négociations opposeront une demande de financements plus importants, plus accessibles et mieux ciblés sur la DDTS à une approche favorisant l'intégration des financements et une utilisation catalytique des ressources existantes. L'équilibre trouvé conditionnera les capacités de mise en œuvre de la Convention. Par ailleurs, le plaidoyer pour la fenêtre DDTS lors de la reconstitution du FEM ravive la question des capacités des PFN à intégrer ces enjeux face à la priorité climatique, et rares sont les pays en développement qui appellent à des budgets conséquents au regard des besoins évalués.

Points en négociations	Tendances des positions des pays en développement	Tendances des positions des pays développés
Priorité accordée à la dégradation des terres dans la FEM-9	Visibilité du domaine d'intervention « Dégradation des terres » dans la programmation de la FEM-9.	Intégration multisectorielle générant des co-bénéfices climat, biodiversité et sols.
Accès aux ressources et simplification des procédures	Complexité des procédures du FEM. Capacités techniques limitées.	Institutions du FEM : exigence de qualité, transparence et redevabilité.
Soutien à la gestion proactive de la sécheresse	Modalités de priorisation des ressources affectées à la sécheresse.	Intégration systématique dans les programmes existants.

Cohérence de l'architecture financière internationale	Accès au Fonds vert pour le climat et Fonds d'adaptation.	Intégration des ressources existantes.
Effet levier des financements FEM	Attire des investissements supplémentaires mais ne se substitue pas aux financements publics.	Mobilisation du secteur privé et intégration des ressources existantes.

6.2 Rapport du Mécanisme mondial (ICCD/CRIC(24)/2)

Le rapport du Mécanisme mondial rend compte des progrès accomplis durant l'intersession pour renforcer la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Convention, améliorer le suivi des flux financiers, soutenir la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), développer les partenariats avec le secteur privé et mettre en œuvre les décisions adoptées à la CdP16. Il souligne toutefois que les financements disponibles restent très insuffisants au regard des besoins estimés à près de 355 milliards de dollars par an jusqu'en 2030.

Les négociations devraient d'abord porter sur les moyens de combler le déficit considérable de financement de la Convention. Les discussions devraient également concerner les modalités de renforcement de la participation du secteur privé. Enfin, la CdP17 pourrait être appelée à conforter plusieurs orientations stratégiques proposées par le Mécanisme mondial, notamment la généralisation du programme de deuxième génération de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (LDN TSP 2.0), le développement de la planification intégrée de l'utilisation des terres, la poursuite des grandes initiatives régionales et thématiques, ainsi que la mise en place de nouveaux mécanismes financiers innovants pour renforcer la résilience à la sécheresse et accélérer les investissements en faveur de la restauration des terres.

Synthèse des enjeux de négociations et positions des groupes régionaux

Points en négociations	Tendances des positions des pays en développement	Tendances des positions des pays développés
Comblement du déficit de financement de la Convention	Ressources nouvelles et additionnelles, prévisibles et accessibles.	Approche intégrée. Améliorer l'efficacité et l'impact des financements.
Accessibilité et la prévisibilité des financements	Accès simplifié aux financements, procédures allégées et mécanismes de financement adaptés aux contextes nationaux.	Redevabilité et efficacité des financements, procédures rigoureuses et mécanismes de suivi et d'évaluation.
Rôle du secteur privé dans la mobilisation des ressources	Garantir le respect des principes de la Convention. Danger d'une financiarisation excessive des terres.	Levier essentiel pour mobiliser les capitaux nécessaires à la restauration des terres et à la résilience à la sécheresse. Mécanismes de financement innovants et des partenariats public-privé.
Renforcement des capacités nationales	Appui technique et financier à l'ingénierie de projets.	Renforcement des capacités.

Articulation avec les autres mécanismes financiers	Une meilleure coordination entre le MM, le FEM, le Fonds vert pour le climat et les autres mécanismes financiers. Éviter la fragmentation et faciliter l'accès aux financements.	Améliorer la coordination, respecter les mandats et les procédures.
---	--	---

7. Programme et budget de la Convention (ICCD/COP(17)/7)

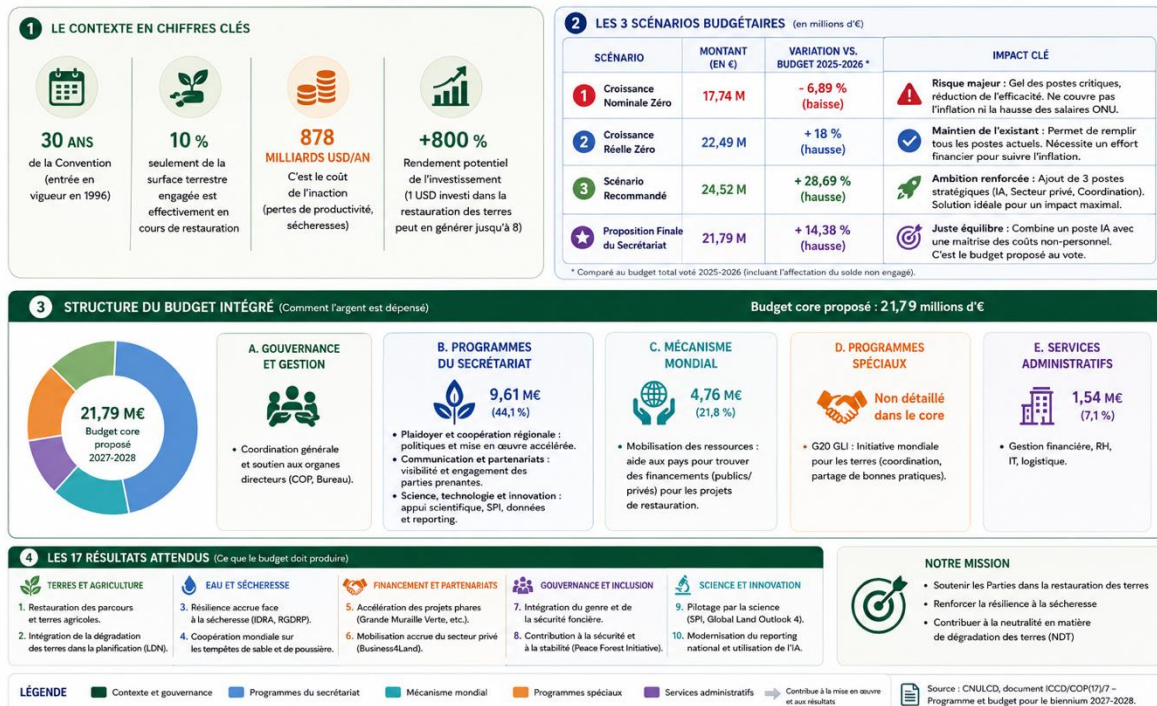
Conformément à la décision 10/COP.16, le secrétariat et le Mécanisme mondial présentent pour la première fois un programme et un budget intégrés axés sur les résultats pour l'exercice 2027-2028. Le contexte financier reste tendu : après une décennie de stagnation nominale, l'inflation a érodé les capacités opérationnelles, et le faible taux d'acquittement des contributions en 2025 (68,48 %) a provoqué des tensions de trésorerie. Trois scénarios sont proposés – croissance nominale nulle (gel de postes), croissance réelle nulle (maintien des 45 postes), et scénario majoré (46 postes, dont un P-4 pour l'IA). Le secrétariat recommande une approche combinée à 21,80 M€ (+14,38 %), avec 17 résultats attendus couvrant les priorités de la Convention (NDT, parcours, sécheresse, SDS, foncier, genre, secteur privé, numérique).

Au-delà des arbitrages techniques, le choix entre ces scénarios révélera la volonté des Parties de doter la Convention des moyens de ses ambitions. Le débat portera moins sur les priorités programmatiques – largement consensuelles – que sur le niveau de ressources que les Parties accepteront de mobiliser pour permettre au secrétariat et au Mécanisme mondial de mettre efficacement en œuvre les décisions adoptées. La proposition inclut également une réduction de la réserve de fonds de roulement (de 12 % à 8,3 %) et une mise à jour des règles financières pour les aligner sur les pratiques onusiennes.

Figure 5 : programme et budget intégrés pour la période de deux années, 2027-2028.

CNULCD 2027-2028

UN BUDGET INTÉGRÉ POUR LA RÉSILIENCE DES TERRES ET DES POPULATIONS



Points en négociations	Tendances des positions des pays en développement	Tendances des positions des pays développés
Niveau d'augmentation du budget	Budget ambitieux pour soutenir la mise en œuvre de la Convention et combler le déficit accumulé.	Augmentation modérée et efficacité accrue.
Financement des postes	• Poste P-4 IA/transformation numérique : soutenu pour ses gains d'efficacité potentiels. • Autres augmentations : contestées pour limiter la croissance budgétaire.	
Réduction de la réserve de fonds de roulement	Nécessité face aux difficultés de trésorerie	Réduction de la marge de sécurité financière
Mise à jour des règles financières	Convergence : Devrait être largement consensuelle, les modifications proposées étant principalement techniques et d'alignement sur les pratiques des Nations Unies.	
Amélioration du paiement des contributions obligatoires	Respecter davantage leurs obligations financières afin de garantir la stabilité du fonctionnement de la Convention.	Soutien à une meilleure discipline financière, tout en insistant sur la maîtrise des dépenses.
	Ligne de fracture : Renforcer les incitations sans remettre en cause les contributions statutaires.	

8. Questions de procédure

8.1 Participation des organisations de la société civile (ICCD/COP(17)/3)

La CNULCD a promu dès son origine le principe de « participation » de tous les acteurs, étatiques et non étatiques, dans la prise de décision et la mise en œuvre des actions qui s'ensuivent, selon le principe de subsidiarité des échelles d'intervention. La décision 5/COP.16 a prolongé cette dynamique en réaffirmant l'importance des contributions de la société civile et en encourageant un dialogue plus structuré avec les organisations accréditées, une participation plus effective aux travaux de la Convention et une représentation plus équilibrée des différentes régions et catégories d'acteurs.

Au cours de l'intersession, la mise en œuvre de la décision 5/COP.16 a principalement visé à renforcer la participation de la société civile aux travaux de la CNULCD à travers le renouvellement du Panel des OSCs, le soutien à la coordination des organisations accréditées et la facilitation de leur participation aux processus de la Convention, contribuant à porter à plus de 1 700 le nombre d'organisations accréditées ou provisoirement accréditées. Une attention particulière a été accordée aux groupes historiquement sous-représentés traduisant une évolution progressive de la Convention vers une représentation plus structurée des différents groupes de parties prenantes, à travers des caucus et des mécanismes permanents de dialogue avec les organes de la Convention.

Les négociations de la CdP17 sur la participation de la société civile pourraient marquer une nouvelle étape dans l'évolution de la gouvernance de la Convention. Les débats porteront sur le degré d'institutionnalisation des différents groupes de parties prenantes, l'ouverture des espaces de négociation et les moyens permettant une participation durable, tout en préservant le caractère intergouvernemental de la Conférence des Parties. Une autre question émergente consiste à devoir clarifier les espaces reconnus et occupés par les OSCs accréditées, le panel d'OSCs élu, et les Caucus nouvellement établis.

Points en négociations	Tendances des positions des pays en développement	Tendances des positions des pays développés
Institutionnalisation des caucus de parties prenantes	Position des peuples autochtones et des communautés locales : reconnaissance des droits/savoirs traditionnels et participation effective.	
	Position des Parties : principe accepté, mais divergences sur les modalités de représentation et le niveau d'influence.	
	Ligne de fracture : formalisation du statut, droits de participation et de consultation à définir.	
Accès aux espaces de décision	Position des OSC : Pas d'accès aux groupes de contact (espaces clés de négociation). Écart persistant entre inclusion affichée et participation réelle, encadré par les règles de la COP.	
	Position des Parties : divisées, les unes favorables à un accès élargi des OSC, les autres y opposées pour préserver le caractère intergouvernemental des négociations.	
	Ligne de fracture : degré d'ouverture des groupes de contact (sans altérer le caractère intergouvernemental) et représentativité des OSC.	
Sécurisation des moyens permettant une participation effective et durable	Position des OSC : financement de la participation des OSC (budget Convention + dons au Fonds spécial). Décisions prises en leur absence.	
	Position des Parties : discussions sur le niveau de ressources à allouer au Fonds spécial pour garantir la participation des OSC, ainsi que sur les modalités de gestion de ce fonds.	
	Ligne de fracture : Équilibre entre participation effective des OSC, transparence des allocations, contraintes budgétaires – et indépendance des OSC à préserver.	

8.2 Engagement du secteur privé – Forum les entreprises protègent la terre (Business4Land) (ICCD/COP(17)/4)

La décision 6/COP16 a confié au secrétariat et au Mécanisme mondial la mission de renforcer l'engagement du secteur privé, notamment via l'initiative Business4Land (B4L), dans un contexte de reconnaissance croissante de son rôle pour les financements, l'innovation et les chaînes de valeur, tout en soulevant des questions de gouvernance et de redevabilité. Pendant l'intersession, les travaux ont porté sur l'intégration de la gestion durable des terres dans les activités économiques, la mobilisation de financements privés pour la NDT et la résilience à la sécheresse, et le plaidoyer auprès des entreprises. Le Mécanisme mondial a développé des partenariats avec des organismes de référence (Science Based Targets Network, Global Reporting Initiative) pour aligner les standards ESG sur les cibles nationales, mis en place un groupe d'experts sur le reporting, soutenu des projets dans le cadre de la Grande Muraille Verte, et poursuivi ses travaux sur les normes pour les parcours et l'économie de la restauration.

L'intersession a également vu la préparation du Drought Resilience Investment Facility (DRIF), un mécanisme de financement mixte, ainsi que des travaux sur les assurances (Namibie, Pacifique), les marchés du carbone et les crédits de résilience, et la future fondation B4Land. Par ailleurs, un Conseil des champions Business4Land a été créé pour fédérer des dirigeants d'entreprises, et des actions de sensibilisation ont été menées lors de grands rendez-vous internationaux. Ces travaux préparent le

Forum Business4Land qui se tiendra en marge de la CdP17 à Oulan-Bator, plateforme de dialogue entre gouvernements, investisseurs et acteurs économiques sur la contribution du privé aux objectifs de la Convention.

Les discussions à la CdP17 devraient principalement porter sur la place que le secteur privé est appelé à occuper dans la mise en œuvre de la Convention et sur les moyens de renforcer sa contribution aux objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et de résilience à la sécheresse.

Principaux enjeux des négociations et position des groupes régionaux

Points en négociations	Tendances des positions des pays en développement	Tendances des positions des pays développés
Mécanismes de redevabilité des acteurs privés	Cohérence avec les priorités nationales/la Convention et les mécanismes de redevabilité – le privé ne doit pas se substituer au public.	Flexibilité et innovation privilégiées – rigidité perçue comme un frein à la mobilisation.
	Ligne de fracture : concilier mobilisation du privé (logique de retour sur investissement) et contribution effective aux objectifs de la Convention – sans dépendance ni conflit d'intérêts.	
Alignement des standards volontaires de reporting	Alignement des standards volontaires de reporting sur CNULCD et cibles NDT – pour cohérence et comparabilité.	Alignement mais refuse de contraintes administratives excessives pour les entreprises.
	Ligne de fracture : niveau d'exigence du reporting et les modalités d'alignement.	
Modalités permettant d'éviter que les initiatives du secteur privé ne se substituent aux responsabilités publiques	Le privé complète, ne remplace pas, les financements publics et les obligations des États.	Rôle catalyseur et complémentaire du privé, mais sans substitution aux responsabilités des États.
	Ligne de fracture : intégration des initiatives privées – éviter dépendances et déséquilibres.	
Conditions nécessaires à un changement d'échelle des investissements privés	Créer un environnement favorable aux investissements privés	Cohérence des politiques, partage coûts/risques public-privé, suivi des performances environnementales.
	Ligne de fracture : rôle des pouvoirs publics dans l'environnement favorable – équilibre incitations/garanties.	
Gouvernance de l'initiative Business4Land	Business4Land sous autorité des Parties et du secrétariat – priorités gouvernementales préservées.	Gouvernance souple – autonomie aux partenariats volontaires pour innovation et mobilisation rapide.
	Ligne de fracture : institutionnalisation vs caractère volontaire de B4L.	

9. Programme de travail du CST 17

Le Comité de la science et de la technologie (CST) examinera à la CdP17 plusieurs questions complémentaires couvrant l'ensemble de la chaîne de production et de mobilisation des connaissances scientifiques de la Convention. Les travaux porteront successivement sur les principaux résultats produits par l'Interface science politique (ISP) au cours de l'intersession, sur le renforcement des mécanismes de partage des connaissances, de transfert de technologies et d'amélioration des rapports nationaux, sur les modalités de fonctionnement futur de l'ISP pour le cycle 2027-2030, ainsi que sur les nouvelles orientations techniques destinées à renforcer la gestion durable des terres agricoles. Pris ensemble, ces points traduisent la volonté de consolider la base scientifique de la Convention, de mieux diffuser les connaissances auprès des Parties et de renforcer leur traduction en outils opérationnels d'aide à la décision.

9.1 Questions découlant du programme de travail 2025-2026 de l'Interface science politique (ICCD/COP(17)/CST/6)

Par les décisions 20/COP.16 et 21/COP.16, l'ISP a mené un exercice biennal de transition (2025-2026) visant à mettre en œuvre un programme substantiel tout en testant ses nouvelles modalités de fonctionnement pour le cycle quadriennal 2027-2030. Ses travaux ont porté sur trois volets : la direction scientifique de la troisième édition des Perspectives territoriales mondiales (GLO3), articulée autour d'un nouveau cadre de « gestion responsable des terres » (land stewardship) ; l'analyse des messages clés de deux évaluations de l'IPBES (Nexus et Changement transformateur), soulignant l'interconnexion des crises et la nécessité d'une action systémique ; et le retour d'expérience pour affiner les procédures, confirmant la pertinence d'un cycle quadriennal complet pour les futures éditions du GLO.

Les conclusions de l'ISP appellent à une action urgente face à la dégradation touchant un quart des terres émergées, et estiment que les approches sectorielles sont insuffisantes. Trois lignes de fracture pourraient émerger à la CdP17 : l'adoption du cadre de gestion responsable des terres (son utilité opérationnelle vs ses implications pour les politiques nationales), l'intégration des messages de l'IPBES (risque de dilution du mandat spécifique de la Convention), et les ressources nécessaires au fonctionnement futur de l'ISP dans un contexte budgétaire contraint. Au-delà des résultats scientifiques, le rapport marque l'achèvement de la phase transitoire et ouvre la voie au cycle régulier de l'ISP.

Synthèse des enjeux de négociations et positions des groupes régionaux

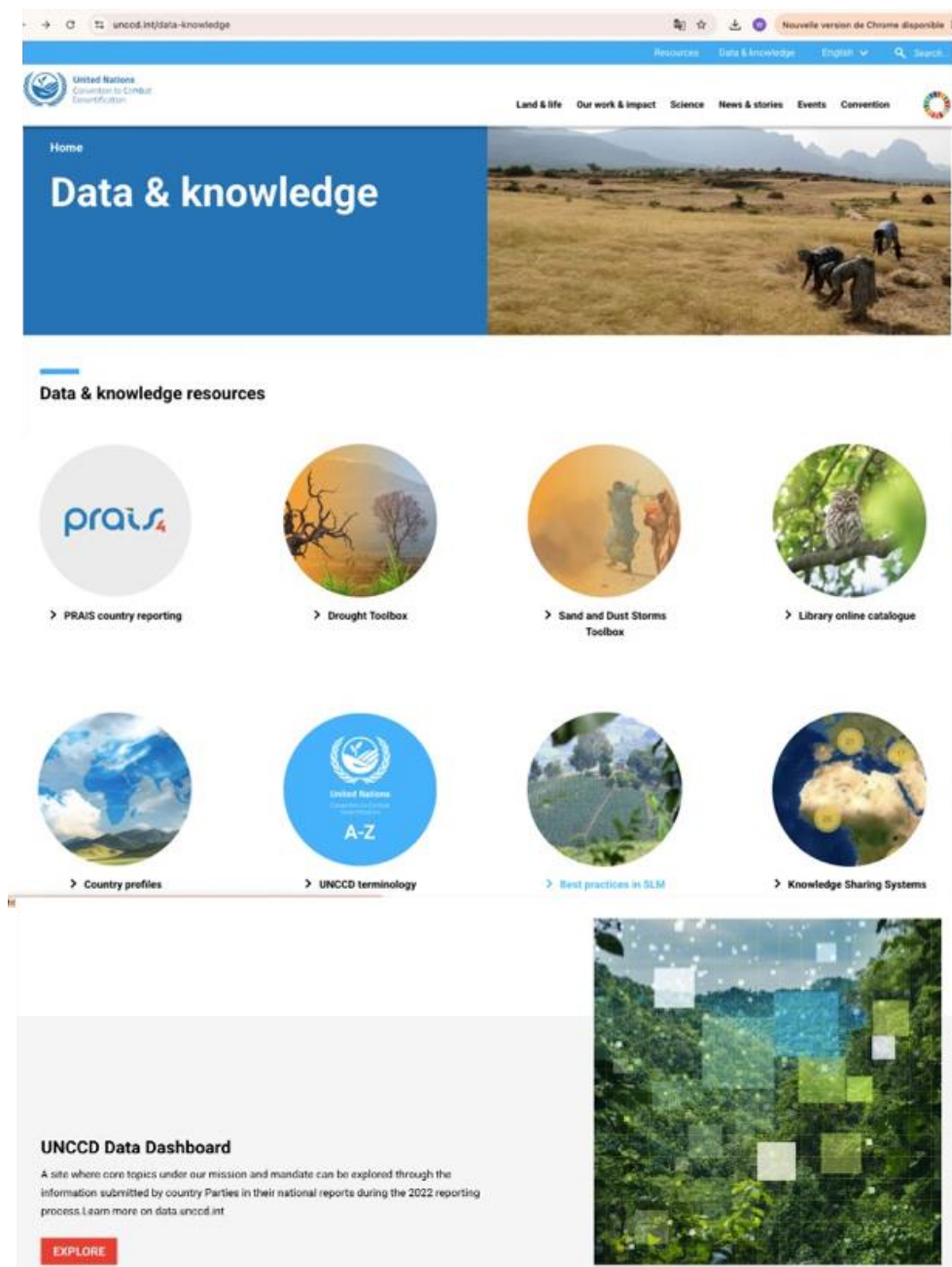
Points en négociations	Tendances des positions des pays en développement	Tendances des positions des pays développés
Évolution du rôle de l'ISP : équilibre de pouvoir délicat entre l'expertise scientifique et le processus intergouvernemental	Les recommandations scientifiques, un nouveau prétexte pour imposer des conditionnalités en matière de politiques publiques, de suivi ou d'accès aux financements. Inégale capacité des pays à produire et à utiliser des données scientifiques.	Un gage de rigueur et de transparence, susceptible d'améliorer l'efficacité des politiques et de renforcer la redevabilité des investissements.

9.2 Partage des connaissances, transfert de technologies et innovation (ICCD/COP(17)/CST/3)

Conformément à la décision 18/COP.16, le document ICCD/COP(17)/CST/3 rend compte des progrès en matière de partage des connaissances, transfert de technologies et d'innovation. Le Pôle de connaissances de la Convention a été enrichi de boîtes à outils sur la sécheresse et les tempêtes de sable, ainsi que du Pôle mondial d'information sur la restauration des terres (2024). Le cadre modèle pour le transfert de technologies (2022) continue de guider la diffusion d'approches innovantes. Des initiatives thématiques et régionales ont été menées : étude sur l'agriculture bas-carbone en Asie centrale (avec l'IIASA), rapport sur le suivi de la dégradation dans les zones hyperarides, et manuel régional pour l'évaluation de la NDT en Asie centrale.

La collaboration avec le WOCAT reste centrale : sa base de données de plus de 2 500 pratiques de GDT issues de 139 pays est intégrée à PRAIS 4 et aux boîtes à outils thématiques. Le fonds commun multidonateurs du WOCAT, géré par le secrétariat, a reçu des contributions de la Suisse et de l'Allemagne, et des travaux visent à mieux référencer les pratiques adaptées aux zones arides et à intégrer une dimension de genre. La CdP17 devra examiner ces progrès et déterminer les orientations futures pour renforcer le partage des connaissances et le transfert de technologies.

Figure 6 : Index de la plateforme « connaissances et données » du site web de la Convention, [unccd.int](http://unccd.int/data-knowledge) (capture d'écran du 10 juillet 2026).



Synthèse des enjeux de négociations et positions des groupes régionaux

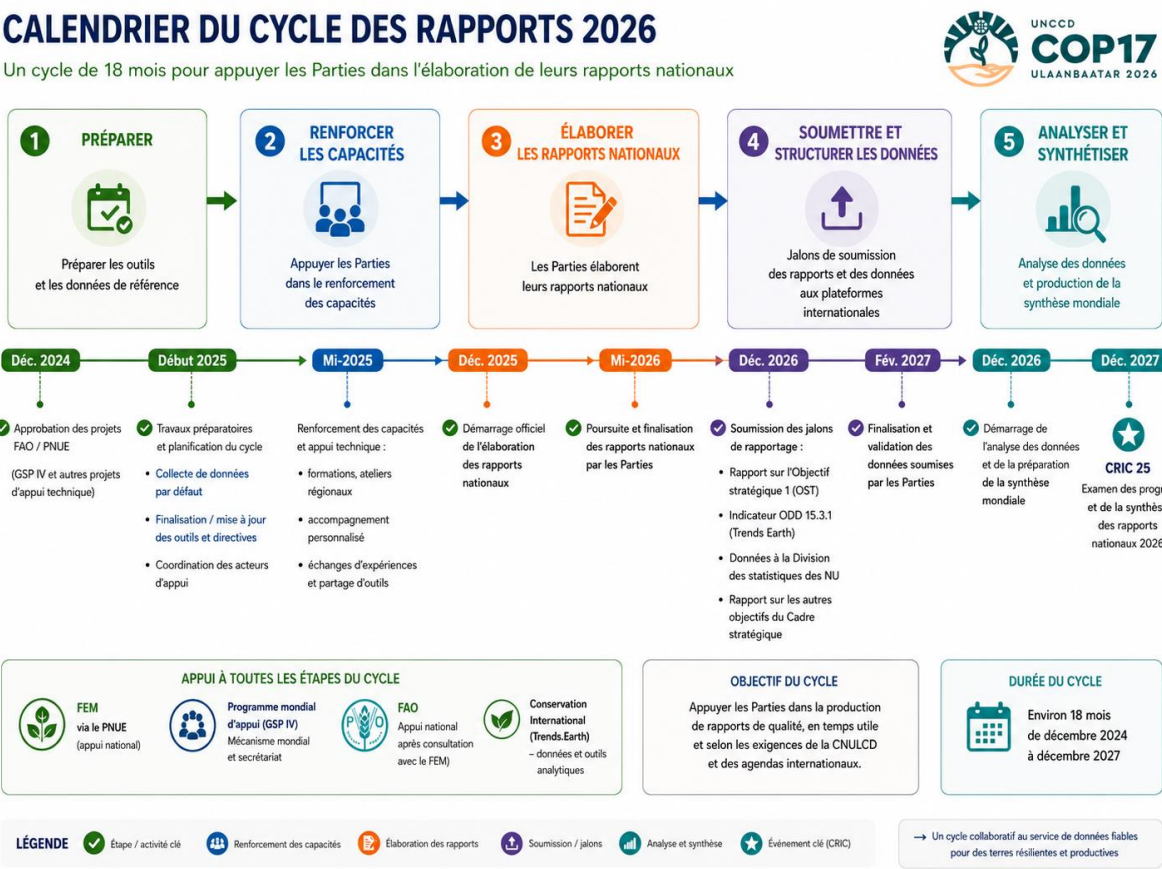
Points en négociations	Tendances des positions des pays en développement	Tendances des positions des pays développés
Pérennisation et financement des plateformes de connaissances	Renforcement des moyens consacrés au partage des connaissances, au développement des plateformes numériques et au renforcement des capacités nationales.	Nécessité d'une meilleure utilisation des mécanismes existants et des partenariats scientifiques.
	Ligne de fracture : niveau de ressources à consacrer aux fonctions de connaissance et d'assistance technique.	
Accès équitable aux technologies et aux données	Transfert effectif des technologies, accès aux données satellitaires, aux outils numériques et aux innovations adaptées aux zones arides.	Coopération scientifique, partenariats et adaptation des technologies aux contextes nationaux.
	Ligne de fracture : passage d'un simple partage d'informations à un véritable transfert de technologies.	
Valorisation des savoirs locaux et des connaissances scientifiques	Convergence : reconnaissance croissante de la complémentarité entre sciences, savoirs traditionnels et innovations locales.	
	Ligne de fracture : modalités d'intégration de ces savoirs dans les outils et recommandations de la Convention.	
Harmonisation des méthodes de suivi	Méthodes souples prenant en compte les spécificités régionales, notamment des zones hyperarides	Harmonisation des méthodes afin d'améliorer la comparabilité des données.
	Ligne de fracture : équilibre entre harmonisation mondiale et adaptation aux réalités locales	

9.3 Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties (ICCD/CRIC(24)/4 & ICCDP/COP(17)/CST/7)

Conformément aux décisions 4/COP.16 et 2/COP.16, le secrétariat a mis en place un dispositif d'appui technique étoffé pour le cycle 2026 d'établissement des rapports. Il a conclu des partenariats avec sept centres d'appui régionaux (CBAS, CCR, NCVC, Initiative pour la GDT, RCMRD, OSS, CPS) coordonnés par le secrétariat, auxquels s'ajoutent quatre organismes de conseil technique (Apacheta, Conservation International, FAO, WOCAT) – la FAO jouant un double rôle avec un projet pilote FEM soutenant 21 pays. Trois experts internationaux complètent ce dispositif.

Six ateliers régionaux ont été organisés ou programmés via le Programme mondial d'appui IV (FEM/PNU) : quatre déjà tenus (Antalya, Yinchuan, Panama, Rarotonga) réunissant 231 participants de 92 pays, deux à venir (Dakar, Nairobi). Les ateliers ont permis une maîtrise pratique de PRAIS4 et de Trends.Earth, favorisant les échanges entre pairs et la coopération Sud-Sud. Par ailleurs, le FEM finance quatre projets-cadres d'activités habilitantes (113 pays éligibles) et trois projets de moyenne envergure : données haute résolution pour les PEID (Conservation International), intégration de la

NDT dans la planification foncière (Mécanisme mondial/UICN, 18 pays), et suivi participatif de la dégradation (WOCAT/PNUD, 10 pays).



Simplification des procédures et rapidité de mise en œuvre	Procédures plus rapides pour mobiliser les financements du FEM et démarrer les activités.	Institutions Partenaires : Exigences de contrôle et de redevabilité.
	Ligne de fracture : équilibre entre simplification administrative et garanties de bonne gestion.	
Pérennisation des acquis du cycle 2026	Convergence : volonté de conserver les réseaux régionaux, les compétences acquises et les outils développés.	
	Ligne de fracture : modalités de financement de cette assistance sur le long terme	

9.4 Futur fonctionnement de l'ISP (ICCD/COP(17)/CST/5)

Conformément à la décision 20/COP.16, le document ICCD/COP(17)/CST/5 présente les préparatifs pour le cycle 2027-2030 de l'ISP. Le Bureau du CST a renouvelé la composition de l'ISP pour 2025-2026 avec neuf nouveaux scientifiques issus de 106 candidatures, préservant l'équilibre régional et de genre, et a élu un nouveau Coprésident scientifique – la coprésidence 2027-2030 étant assurée conjointement par le Président du CST et un scientifique élu par les pairs. Deux ensembles de procédures ont été approuvés : l'un pour la réception et la hiérarchisation des demandes des Parties (avec procédure accélérée), l'autre pour l'élaboration des produits (examens internes, scientifiques et par les parties prenantes avant approbation du résumé par le CST). Une étude de faisabilité conclut à la nécessité d'un groupe d'appui technique (structure type GIEC/IPBES, avec unité centrale et sous-unités régionales, pour un minimum de 8 ETP financés par fonds d'affectation spéciale et contributions en nature). L'ISP a renforcé ses échanges avec l'IPBES, le GIEC et d'autres organismes pour éviter les doubles emplois.

Cinq points appellent l'attention des Parties : 1) La consolidation du cycle quadriennal est essentielle pour la continuité et la prévisibilité, à condition de préserver les principes fondateurs de l'ISP. 2) Les nouvelles procédures sont une avancée décisive, mais nécessitent une coordination continue et des révisions périodiques. 3) L'appui technique serait bénéfique sous conditions : compléter le secrétariat sans faire double emploi, préserver l'indépendance scientifique de l'ISP, et reposer sur un processus ouvert de sélection de l'institution d'accueil. 4) La coopération avec d'autres organismes est utile mais expose à un risque de sous-financement. 5) L'ensemble de ces éléments constitue le fondement institutionnel indispensable pour le programme de travail 2027-2030.

Synthèse des enjeux de négociations et positions des groupes régionaux

Points en négociations	Tendances des positions des pays en développement	Tendances des positions des pays développés
Financement du futur fonctionnement de l'ISP	Renforcement de l'ISP avec financements prévisibles sans réduction des ressources consacrées à la mise en œuvre de la Convention.	Renforcement de l'ISP sans augmentation des dépenses permanentes. Contributions volontaires et les partenariats.
	Ligne de fracture : financement stable de l'appui technique ou recours principalement à des contributions volontaires.	
Indépendance scientifique et gouvernance	Convergence : les Parties reconnaissent la nécessité de préserver l'indépendance scientifique de l'ISP.	

	Ligne de fracture : équilibre entre le contrôle intergouvernemental exercé par le CST et l'autonomie scientifique des experts dans la préparation des rapports.
Fonctionnement du groupe d'appui technique	Convergence : reconnaissance de la nécessité d'un appui technique permanent.
	Ligne de fracture : choix de l'institution d'accueil, modalités de gouvernance, articulation avec le secrétariat et niveau des ressources.
Coopération avec les autres interfaces scientifiques internationales	Convergence : volonté de renforcer les synergies avec l'IPBES, le GIEC et les autres mécanismes scientifiques.
	Ligne de fracture : nécessité d'éviter les doublons tout en préservant le mandat spécifique de la CNULCD.

9.5 Éviter, réduire et faire reculer la dégradation des terres et des sols agricoles (ICCD/COP(17)/CST/4)

Le document ICCD/COP(17)/CST/4 présente les orientations non contraignantes « Sols vivants, terres productives et paysages résilients », élaborées en réponse à la décision 19/COP.16. Elles visent à fournir aux Parties des conseils pour promouvoir une utilisation durable des terres agricoles (cultivées et pâturages) face aux pressions climatiques et environnementales, en rappelant leur rôle stratégique pour la sécurité alimentaire, la NDT et les services écosystémiques, et en alertant sur l'étendue déjà critique de leur dégradation. L'approche proposée combine aménagement du territoire, gestion durable des sols et de l'eau, diversification des systèmes de production, et création d'un environnement propice (gouvernance inclusive, sécurité foncière, cohérence des politiques, accès au financement, innovation). Le document est structuré en trois domaines, accompagné d'une compilation d'outils et d'une plateforme numérique dynamique utilisant l'IA pour faciliter l'accès à des ressources techniques contextualisées.

Les discussions mettent en évidence cinq enjeux fondamentaux : 1) les terres agricoles sont souvent négligées dans les programmes de restauration, compromettant les objectifs de NDT ; 2) la hiérarchie des interventions doit privilégier la prévention plutôt que la restauration coûteuse et incertaine ; 3) une planification intégrée et prospective doit anticiper les évolutions climatiques, hydriques et démographiques ; 4) un environnement favorable est crucial – sans gouvernance inclusive, droits fonciers sécurisés, accès équitable aux marchés et participation effective des agriculteurs, éleveurs, peuples autochtones et femmes, les mesures techniques seront difficiles à pérenniser ; 5) des systèmes de connaissances dynamiques et interactifs sont nécessaires pour fournir des données fiables et actualisées tout en valorisant les savoirs locaux. Pour les négociateurs, il est essentiel de souligner que la lutte contre la dégradation des terres agricoles ne peut être dissociée des questions de justice sociale, de viabilité économique et d'adaptation aux changements globaux, et qu'elle requiert une approche systémique, collaborative et évolutive.

Synthèse des enjeux de négociations et positions des groupes régionaux

Points en négociations	Tendances des positions des pays en développement	Tendances des positions des pays développés
Place des terres agricoles dans les politiques de restaurat	Convergence : Les terres agricoles indispensables à la sécurité alimentaire, à la NDT et à l'adaptation au changement climatique.	

	Ligne de fracture : niveau de priorité accordé dans les politiques nationales de restauration et dans les futurs investissements.	
Priorité donnée à la prévention de la dégradation	Convergence : l'efficacité de l'évitement de la dégradation par rapport à la restauration des terres déjà dégradées.	
	Ligne de fracture : modalités de mise en œuvre de cette hiérarchie et moyens financiers consacrés aux mesures préventives.	
Approche intégrée de la gestion des terres	Intégration des politiques agricoles, foncières, hydriques et climatiques, avec des moyens adaptés aux réalités nationales	Accent sur les outils de planification, les innovations techniques et le suivi des résultats.
	Ligne de fracture : équilibre entre recommandations générales et orientations plus prescriptives.	
Conditions favorables à la mise en œuvre	Convergence : importance de la gouvernance foncière, de l'accès au financement, de la participation des agriculteurs, des éleveurs, des peuples autochtones et des femmes.	
	Ligne de fracture : degré d'intégration de ces dimensions sociales et institutionnelles dans les orientations de la Convention.	
Outils de connaissances et d'aide à la décision	Convergence : intérêt partagé pour les plateformes numériques, les banques de connaissances et les outils d'intelligence artificielle.	
	Ligne de fracture : accès de tous les pays à ces outils et ressources nécessaires à leur actualisation.	

Programme des activités de la Francophonie dans le cadre de la CdP17 d'Oulan-Bator

Formation préparatoire des délégués francophones prenant part à la CdP17

Mardi 30 juin et mercredi 1er juillet 2026 : Atelier virtuel préparatoire sur les enjeux de la CdP17 et les priorités des Groupes régionaux

Cet atelier a réuni plus de 50 participant-e-s de plusieurs pays francophones.

Expert-e-s intervenus pour animer l'atelier sur deux (2) jours :

- M. Cheikh Tidiane Toure, Secrétariat UNCCD
- M. Medhi CHabar , Secrétariat UNCCD
- M. Khalid Cherki, Maroc
- M. Poojanraj Khurun, Maurice
- Mme Wafa Esshali, experte
- M. Corentin Genin, Belgique
- M. Hamda Aloui, Tunisie
- M. Kouadio Jean, Côte d'Ivoire
- Dr Issa Bado, Spécialiste de Programme, OIF.

Formation préparatoire des délégués francophones prenant part à la CdP17

Lundi 17 août 2026, salle MET-23, 18h00-19h30 : Atelier préparatoire sur les enjeux de la CdP17 et les priorités, Oulan-Bator, Mongolie

Format : présentiel

Salle : MET-23, Site des négociations

Heure : 18h30

- M. Cheikh Tidiane Toure, Secrétariat UNCCD
- M. Corentin Genin, Belgique
- M. Khalid Cherki, Maroc
- Mme Philippine Dutailly, France
- M. Poojanraj Khurun, Maurice
- M. Emmanuel Seck, Sénégal
- M. Patrice Burger, CARI
- M. Hamda Aloui, Tunisie
- M. Kouadio Jean, Côte d'Ivoire
- Mme Wafa Essahli, experte
- Dr Issa Bado, Spécialiste de Programme, OIF.

Partenariats et accès aux financements pour accélérer la mise en œuvre des cibles de NDT- Panel journée finance à la zone verte

Lundi 24 août 2026, 9h00 à 10h30, zone verte

Format : présentiel

Lieu : Zone verte CdP17

Heure : 9h00

Organisations participantes et intervenants

- M. Batjav Batkhuyag, The Greeners
- Prof. Dr. Daniel Karthe, Université des Nations Unies
- Mme Cécile Martin Phipps, IFDD (OIF)
- Mme Diana Salvemini, PNUD
- M. Buyanjargal Baatar, On Happy Mongolia
- UICN.

Concertation - Diner Bilan des négociations de la première semaine de la CdP17

Lundi 24 août 2026, 18h15 à 21h30 GMT, – Concertation-Dîner : bilan de la première semaine des négociations

Format : présentiel

Lieu : Hôtel Bojon Hotel Ulaanbaatar

Heure : 18h15

Intervenant-e-s :

- Mme Cécile Martin Phipps, Directrice de l'IFDD.
- Dr Yasmine Fouad, Secrétaire exécutive UNCCD
- M. Khalid Cherki, Maroc
- Mme Philippine Dutailly, France
- M. Poojanraj Khurun, Maurice
- M. Emmanuel Seck, Sénégal
- M. Patrice Burger, Cari
- M. Corentin Genin, Belgique
- M. Hamda Aloui, Tunisie
- M. Kouadio Jean, Côte d'Ivoire
- Mme Wafa Essahli, experte
- Dr Issa Bado, Spécialiste de Programme, OIF.

Pour tout besoin d'information complémentaire, merci de nous contacter :

issa.bado@francophonie.org

Annexes

A.1 Tableau récapitulatif des décisions prises par la CdP 16

A.1 Glossaire thématique

Ce glossaire, présenté à titre informatif, se fonde sur les définitions contenues dans les documents de la CNULCD et d'entités scientifiques internationales. Il est possible que les définitions diffèrent dans d'autres contextes.

Autres terres : cette catégorie d'occupation des sols inclut toute zone géographique dominée par des surfaces abiotiques naturelles (sol nu, sable, roches, etc.) ne présentant pas de couverture artificielle résultant d'activités humaines et où la végétation naturelle est absente ou quasiment absente (couvrant moins de 2 à 4 %) (glossaire CNULCD). **Ang : Other land.**

Capital naturel : Stock des ressources naturelles qui assure les flux de biens et de services utiles (ISP, citant World Bank, 2012). **Ang : Natural capital.**

Capital naturel terrestre : Capital naturel des ressources terrestres. Englobe les propriétés du sol (facteurs chimiques, physiques et biologiques), les caractéristiques géomorphologiques, biotiques et hydrologiques qui interagissent entre elles et avec le climat pour déterminer la quantité et la nature des services écosystémiques fournis par les terres (ISP). **Ang : Land-based natural capital.**

Classe de couvert terrestre : Catégorie de couvert terrestre définie par différents attributs de diagnostic basés sur l'application affinée au niveau national d'une norme internationale comme le Système de classification de l'occupation des terres (Land Cover Classification System, LCCS ; Di Gregorio et al., 2011). Le système de la FAO est une structure de référence commune servant à comparer et à intégrer les données pour toute légende ou nomenclature générique relative au couvert terrestre permettant de corréliser ce dernier avec un ensemble de critères de diagnostic indépendants. Utilisé pour déceler une évolution significative du couvert terrestre (l'un des indicateurs de la NDT) et pour identifier l'utilisation des terres (ISP). **Ang : Land cover class.**

Couverture terrestre : Matière physique à la surface de la Terre, qui peut être recouverte de végétation ou non, naturelle ou gérée (adapté de Di Gregorio et al., 2011). Une évolution spécifique du couvert terrestre, à savoir le passage d'une classe de couvert terrestre à une autre, peut être désignée par un pays comme une dégradation des terres (évolution négative du couvert terrestre, par ex. invasion des broussailles) (ISP). **Ang : Land cover.**

DDTS : acronyme pour l'expression « désertification, dégradation des terres et sécheresse », qui recouvre l'ensemble des problèmes visés par la Convention (glossaire CNULCD). **Ang : DLDD.**

Désertification : Dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches due à divers facteurs, dont les variations du climat et l'activité humaine. La dégradation des sols s'entend de la diminution ou de la disparition, dans les zones arides, semi-arides et subhumide sèches, de la productivité biologique ou économique et de la complexité des terres cultivées non irriguées, des terres cultivées irriguées, des parcours, des pâturages, des forêts ou des surfaces boisées du fait de l'utilisation des terres ou d'un ou de plusieurs phénomènes, notamment de phénomènes dus à l'activité de l'homme et à ses modes de peuplement, tels que : i) l'érosion des sols causée par le vent et/ou l'eau ; ii) la détérioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques ou économiques des sols ; et iii) la disparition à long terme de la végétation naturelle (CNULCD, article 1er). **Ang : Desertification.**

Écosystème : ensemble dynamique formé par une communauté de plantes, d'animaux et de micro-organismes et son environnement non biologique, les deux interagissant comme une même unité fonctionnelle (CBD. <http://www.cbd.int/ecosystem/description.shtml>). **Ang : Ecosystem.**

Entités hydrologiques : Aux fins d'établissement des rapports de la CNULCD, cette catégorie d'occupation des sols inclut toute zone géographique couverte par des plans d'eau intérieurs avec une persistance d'eau de 12 mois par an. Dans certains cas, l'eau peut être gelée pendant une partie de l'année (moins de 10 mois). Cette catégorie fait référence aux zones naturellement ou artificiellement recouvertes d'eau, telles que les lacs et/ou les rivières. Elle inclut les zones recouvertes d'eau en raison de la construction de systèmes tels que des réservoirs, des canaux, des lacs artificiels, etc. Sans ceux-ci, la zone ne serait pas couverte d'eau. La catégorie comprend également les masses d'eau côtières composées sur la base de caractéristiques géographiques en lien avec la mer (lagunes et estuaires) (glossaire CNULCD). Cf. Terres humides. **Ang : Water bodies.**

Fonctions écologiques : Processus biologiques, chimiques et physiques en interaction qui sous-tendent la prestation de services écosystémiques (ISP). **Ang : Ecological functions.**

Gestion durable des terres (GDT) : Utilisation des ressources terrestres (sols, eaux, faune et flore notamment) dans le but de produire des biens permettant de satisfaire des besoins de l'homme qui évoluent, tout en préservant le potentiel productif à long terme de ces ressources et le maintien de leurs fonctions environnementales (ISP, citant WOCAT,n.d). **Ang : Sustainable Land Management (SLM).**

Gini (Indice de) : indique qui mesure l'écart dans la distribution des revenus (ou, dans certains cas, des dépenses de consommation) entre les individus ou les ménages d'une économie par rapport à une répartition parfaitement égale. L'indice de Gini mesure la surface comprise entre la courbe de Lorenz et la ligne hypothétique d'égalité absolue, exprimée en pourcentage de la surface maximale sous la ligne. Un indice de Gini égal à 0 représente l'égalité parfaite tandis qu'un indice de 100 correspond à l'inégalité parfaite (glossaire de l'OCDE : <https://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=4842>). **Ang. : Gini index.**

Harmonisation : Processus qui consiste à rendre comparables ou à recouper différents systèmes, méthodes ou procédures ayant les mêmes finalités (adapté de UNCCD, 2011a). Dans le contexte de la NDT, sont concernées les différentes méthodes utilisées pour quantifier un indicateur ou une mesure (ISP). Cf. aussi normalisation. **Ang : Harmonization.**

Like for like (principe d'équivalence) : Renvoie au principe de contrebalancement des pertes constatées pour un type d'occupation des terres donné par des gains équivalents (ou supérieurs) pour ce même type d'occupation des terres afin de maintenir (ou de dépasser) la NDT (ISP). **Ang : Like for like.**

Liste rouge (Indice de la) : La Liste rouge de l'UICN constitue un inventaire mondial de l'état de conservation des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde. Elle constitue un indicateur permettant de suivre l'état de la biodiversité dans le monde (Comité français de l'UICN, <https://uicn.fr/liste-rouge-mondiale/>). **Ang : Red List Index.**

Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) : un état dans lequel la quantité et la qualité des ressources foncières, nécessaires pour appuyer les fonctions et services afférents aux écosystèmes et améliorer la sécurité alimentaire, restent stables ou progressent dans le cadre d'échelles temporelles et spatiales déterminées et d'écosystèmes donnés (décision 3/COP.12 et 3/COP.13). **Ang : Land degradation neutrality (LDN).**

Normalisation : Processus qui consiste à élaborer d'un commun accord une méthodologie, une procédure ou un système unique à des fins spécifiques.⁵ Dans le contexte de la NDT, ce terme renvoie à la création d'une méthodologie unique approuvée pour un indicateur ou une mesure (ISP). Cf. aussi harmonisation. **Ang : Standardization.**

Pâturages : aux fins d'établissement des rapports de la CNULCD, cette catégorie d'occupation des sols inclut toute zone géographique dominée par une couverture végétale de 15 % ou plus. Elle comprend les arbustes, les plantes herbacées (par ex. les espèces non-graminacées et graminacées, les prairies, pâturages, steppes et savanes) ou combinaison de ces éléments, indépendamment des différentes activités humaines et/ou animales, telles que le pâturage, la gestion sélective, etc., ou d'espèces de lichens/mousses (glossaire CNULCD). **Ang : grassland.**

Planification intégrée de l'utilisation des terres : Planification de l'utilisation des terres visant à assurer un équilibre entre les bénéfices économiques, sociaux et culturels offerts par les terres et la nécessité de préserver et d'améliorer les services écosystémiques fournis par le capital naturel terrestre. Vise aussi à combiner ou à coordonner des stratégies de gestion et des exigences liées à la mise en œuvre dans de multiples secteurs et juridictions (ISP, adapté de United Nations General Assembly, 1992a). **Ang : Integrated land use planning.**

Point chaud : point où l'état des terres est bon mais se détériore (ISP). Cf aussi Point lumineux. **Ang : Hotspot.**

Point lumineux : point où l'état des terres s'améliore notablement (ICCD/CRIC(17)/2). **Ang : Brightspot.**

Productivité des terres : capacité productive biologique de la terre, source de toute la nourriture, toute la fibre et tout le combustible grâce auxquels les humains subsistent. (glossaire CNULCD, citant: Sims et al. (2017). Guide de bonnes pratiques - Indicateur ODD 15.3.1 : Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées). **Ang : Land productivity.**

Réadaptation : Cf. réhabilitation.

Régénération : Mesures prises afin de remettre en état les terres dégradées. Si les projets de régénération n'augmentent pas tout le capital naturel, ceux qui sont davantage axés sur l'écologie peuvent relever de la réhabilitation, voire de la restauration (ISP, adapté de Society for Ecological Restoration International Science and Policy Working Group, 2004). **Ang : Reclamation.**

Réhabilitation : Mesures prises afin de restaurer la fonctionnalité des écosystèmes, l'accent étant mis sur les biens et services fournis plutôt que sur la restauration cf. Figure 8 (ISP, adapté de McDonald et al., 2016). **Ang : Rehabilitation.**

Réservoir : Composante du système climatique, autre que l'atmosphère, ayant la capacité de stocker, d'accumuler ou de libérer une substance potentiellement nocive (carbone, gaz à effet de serre, précurseur, etc.) (glossaire de l'IPCC). Termes également employés dans le langage courant : stock, stockage. **Ang : Reservoir.**

Résilience : Capacité d'un système à absorber les perturbations et à se réorganiser afin de conserver sa fonction, sa structure et ses rétroactions. La résilience est une propriété neutre, ni bonne, ni mauvaise (ISP, adapté de McDonald et al., 2016). **Ang : Resilience.**

Restauration : Processus de soutien au rétablissement d'un écosystème qui a subi des dégradations (Society for Ecological Restoration International Science and Policy Working Group, 2004 & McDonald et al., 2016). La restauration vise à rétablir la structure et les fonctions écologiques préexistantes, notamment l'intégrité biotique (ISP). **Ang : Restoration.**

Sécheresse : Phénomène naturel qui se produit lorsque le niveau des précipitations est considérablement inférieur aux niveaux normalement enregistrés et qui entraîne de graves déséquilibres hydrologiques préjudiciables aux systèmes de production des ressources terrestres (CNULCD, article 1er). La notion de sécheresse étant relative, toute analyse d'un déficit de précipitations doit se reporter à l'activité étudiée, liée aux précipitations (glossaire de l'IPCC). **Ang : Drought.**

Services écosystémiques : Bénéfices que les populations retirent des écosystèmes. Il peut s'agir : a) de services d'approvisionnement, comme la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau ; b) de services de régulation, par exemple pour atténuer les effets du changement climatique, gérer les inondations et contrôler les maladies ; c) de services culturels, comme des bénéfices spirituels, récréatifs et culturels ; et d) de services sous-jacents, comme le cycle des nutriments, qui maintient des conditions favorables à la vie sur notre planète (ISP, adapté de Millenium Assessment (MA), 2005). **Ang : Ecosystem services.**

Seuil de pauvreté internationale : la Banque mondiale a fixé le seuil international de pauvreté à 1,90 \$ par jour en 2015. **Ang : International poverty line.**

Stock de carbone organique dans le sol : Cf. Réservoir.

Terres cultivées : cette catégorie d'occupation des terres inclut toutes les zones géographiques présentant une couverture de surface cultivée prédominante de cultures herbacées ou de cultures ligneuses (glossaire CNULCD). **Ang : cropland.**

Terres humides : cette catégorie d'occupation des sols inclut toutes les zones géographiques qui constituent une transition entre systèmes terrestres et systèmes aquatiques purs, où la nappe phréatique est habituellement à la surface ou près de la surface, ou la terre couverte par des eaux peu profondes. La couverture végétale est fortement influencée par l'eau et dépend des inondations (par exemple les marais, les marécages et les lits aquatiques). La catégorie comprend toute zone dominée par des arbres, arbustes ou végétation herbacée (couverture de 10 % ou plus) inondée de façon saisonnière ou permanente par de l'eau douce intérieure ou de l'eau salée et/ou saumâtre située dans les zones côtières ou dans les deltas des rivières. Elle inclut les mangroves côtières. Les inondations doivent persister pendant au moins 2 mois par an pour être considérées comme régulières (persistance de l'eau de 2 à 12 mois par an). La végétation occasionnellement inondée dans un environnement terrestre n'est pas incluse dans cette catégorie. Elle comprend : i) les marais intérieurs, ii) les tourbières, et iii) les plaines intertidales (glossaire CNULCD). Cf. Entité hydrologique. **Ang : Wetland.**

Territoire artificialisé : Cette catégorie d'occupation des sols rassemble tous les territoires dont la surface est majoritairement artificielle, et créée par la main de l'homme. La surface peut également présenter une part de végétation naturelle, mais celle-ci n'est pas dominante par rapport à la surface artificielle (glossaire CNULCD). **Ang : Artificial area.**

Type d'occupation des terres : Classe d'occupation des terres en fonction du potentiel des terres, reposant sur une combinaison de critères édaphiques, géomorphologiques, topographiques, hydrologiques, biologiques et climatiques qui sont à l'origine de la structure de la végétation actuelle ou historique et de la composition des espèces sur ces terres. Sert au contrebalancement entre occupation des terres de même type (like for like) (ISP). **Ang : Land type.**

t/Ha : tonne par hectare; il s'agit d'une mesure de rendement agricole. **Ang. t/Ha.**

Unité d'occupation des terres : Plus petite unité spatiale de résolution utilisée pour la planification et le suivi de la NDT (ISP). **Ang : Land unit.**

Utilisation des terres : Type d'activités menées sur une unité d'occupation des terres dans des zones urbaines, rurales et de conservation (ISP, citant IPCC, 2006). **Ang : Land use.**

Zones couvertes d'arbres : Aux fins d'établissement des rapports de la CNULCD, cette catégorie d'occupation des sols comprend toute zone géographique où la couverture végétale est dominante (couverture > 15 %) et consiste en une couche principale d'arbres naturels avec une couverture comprise entre 15 % et 100 % : i) Couverture arborée fermée à ouverte : > 15 % ; ii) Couverture arborée ouverte : 15-40 % ; et iii) Couverture arborée fermée : 40-100 % (glossaire CNULCD). **Ang : Tree-covered areas.**

Zone aride : Zones aride, semi-aride ou sèche semi-humide, au sein de laquelle le rapport entre précipitations annuelles moyennes et évapotranspiration potentielle annuelle moyenne est compris entre 0,05 et 0,65. Les zones présentant un rapport inférieur à 0,05 sont considérées comme des déserts hyperarides (ICCD/CRIC(9)/CRP.1). **Ang :Dryland**.

De l'anglais au français

Anglais	Français
Artificial area	Territoire artificialisé
Brighthspot	Point lumineux
Cropland	Terre cultivée
Desertification	Désertification
DLDD	DDTS
Drought	Sécheresse
Dryland	Zone aride
Ecological functions	Fonctions écologiques
Ecosystem	Écosystème
Ecosystem service	Services écosystémiques
Gini index	Indice de Gini
Grassland	Pâturage
Harmonization	Harmonisation
Hot spot	Point chaud
Integrated land use planning	Planification intégrée de l'utilisation des terres
Land-based natural capital	Capital naturel terrestre
Land cover	Couverture terrestre
Land cover class	Classe de couvert terrestre
Land degradation neutrality (LDN)	Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)
Land productivity	Productivité des terres
Land type	Type d'occupation des terres
Land unit	Unité d'occupation des terres
Land use	Utilisation des terres
Like for like	Like for like (principe d'équivalence)
Natural capital	Capital naturel
Other land	Autres terres
Reclamation	Régénération

Red List (Index)	Liste rouge (Indice de la)
Rehabilitation	Réhabilitation
Reservoir	Réservoir
Resilience	Résilience
Restoration	Restauration
Standardization	Normalisation
Sustainable Land Management (SLM)	Gestion durable des terres (GDT)
Tree-covered areas	Zones couvertes d'arbres
Water bodies	Entités hydrologiques
Wetland	Terres humides

Sources et liens

Dans ce glossaire, les sources abrégées sont les suivantes :

- **ISP** : Orr, B.J., A.L. Cowie, V.M. Castillo Sanchez, P. Chasek, N.D. Crossman, A. Erlewein, G. Louwagie, M. Maron, G.I. Metternicht, S. Minelli, A.E. Tengberg, S. Walter et S. Welton. 2017. Cadre conceptuel scientifique relatif à la neutralité en matière de dégradation des terres. Un rapport de l'Interface Science Politique. Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), Bonn, Allemagne. En ligne : https://www.unccd.int/sites/default/files/documents/2019-06/LDN_CF_report_web-french_0.pdf
- **Glossaire CNULCD** : CNULCD (PRAIS), Glossaire pour le processus d'établissement des rapports de la CNULCD 2026 : <https://prais4-reporting-manual.unccd.int/en/latest/glossary.html>
- **Glossaire de l'IPCC** : GIEC, 2013: Glossaire [Planton, S. (coord.)]. In: Changements climatiques 2013: Les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail I au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Stocker, T.F., D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S.K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex et P.M. Midgley (dir. publ.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, États-Unis d'Amérique. En ligne : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/08/WGI_AR5_glossary_FR.pdf.

A.2 Fiche thématique - Principes fondamentaux de la CNULCD et règlement intérieur

Introduction générale

Adoptée en 1994, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) est l'un des trois accords majeurs issus du Sommet de la Terre de Rio (1992), aux côtés des conventions sur le Climat (CCNUCC) et la Biodiversité (CDB). Elle fut adoptée en juin 1994 et entre en vigueur en décembre 1996 après sa ratification par 50 pays. En décembre 1994, l'Assemblée générale de l'ONU officialise le 17 juin, Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse.¹¹

Sa spécificité réside dans son ancrage direct dans les enjeux de développement et son approche centrée sur les populations affectées. Longtemps considérée comme la « convention des pauvres » du fait d'une visibilité politique et financière limitée, elle a opéré une transformation majeure au cours de la dernière décennie.

Aujourd'hui, la CNULCD est devenue un cadre stratégique global pour la gestion durable des terres, la résilience à la sécheresse et la restauration des écosystèmes, jouant un rôle clé dans l'agenda climat-biodiversité.

Évolution stratégique : de la sensibilisation à l'impact mesurable

La Convention est passée d'une logique de projets fragmentés à un mouvement mondial fondé sur la science, grâce à trois phases clés :

- **1994 – début 2000 : Établissement** – Ratification et élaboration des Programmes d'action nationaux (PAN). Priorité à la sensibilisation, à l'assistance technique et au renforcement des capacités.
- **Milieu 2000 – 2017 : Orientation stratégique** – Adoption du 1er plan stratégique décennal (2008-2018). Consolidation des mécanismes (Mécanisme mondial, organes scientifiques) et promotion de la gestion intégrée des terres.
- **2013 – aujourd'hui : Intégration mondiale et cibles mesurables** – Contribution à l'Agenda 2030 (ODD 15.3 sur la Neutralité en matière de Dégradation des Terres - NDT/LDN). Adoption du Cadre stratégique 2018-2030, axé sur les résultats, la mobilisation d'investissements et les synergies avec le climat et la biodiversité.

Les transformations majeures portent sur :

- **Science & Données** : Renforcement de l'ISP, amélioration des indicateurs globaux (ex: *Global Land Outlook*) pour une mise en œuvre fondée sur des preuves.
- **Approches systémiques** : Passage d'interventions ponctuelles à des stratégies intégrées à l'échelle des paysages, traitant conjointement dégradation des terres, perte de biodiversité et changement climatique.
- **Financements & Partenariats** : Accent accru sur la mobilisation de financements publics et privés, les mécanismes de finance mixte et les partenariats avec les banques multilatérales pour passer à l'échelle.

Chronologie des tournants majeurs (Conférences des Parties - CdP)

Étapes clés	CdP & Lieu	Décisions et points d'inflexion
Institutionnalisation	CdP5 - Genève (2001)	Création du CRIC (Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre). La Convention se dote d'un système structuré de suivi et d'évaluation.
Stratégie & Résultats	CdP8 - Madrid (2007)	Adoption du Plan-cadre stratégique décennal (2008-2018). Passage à une gestion axée sur les résultats et les indicateurs de performance.

¹¹ <https://docs.un.org/fr/A/RES/49/115>

Tournant Scientifique	CdP10 - Corée du Sud (2011)	Émergence politique du concept de « monde neutre en matière de dégradation des terres ». Création de l'ISP, dotant la Convention d'un mécanisme d'expertise permanent.
Intégration ODD	CdP12 - Ankara (2015)	Intégration de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT/LDN) dans l'architecture opérationnelle de la Convention (ODD 15.3). Lancement du programme de définition des cibles nationales.
Institutionnalisation NDT	CdP13 - Ordos, Chine (2017)	Adoption du Cadre stratégique 2018-2030 avec la NDT comme objectif central. Création du Groupe intergouvernemental de travail sur la sécheresse.
Élargissement et consolidation des thématiques en lien avec la DDTS	CdP15 - Abidjan (2022)	Renforcement des décisions sur la sécheresse, les systèmes alimentaires résilients et la restauration des terres. Intégration plus forte des liens climat-biodiversité-terres.
Consolidation globale	CdP16 - Riyad (2024)	La CNULCD s'affirme comme un cadre global pour la gouvernance des terres et la résilience climatique. Accent sur les solutions fondées sur la nature, les investissements durables et les approches multisectorielles.

Règlement intérieur et fonctionnement de la Convention

Le règlement intérieur de la CNULCD, adopté lors de la CdP1 en 1997 (décision 1/COP.1), encadre le fonctionnement de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires.¹² Bien que plusieurs amendements aient été apportés ultérieurement (notamment aux règles 22, 31 et 47), le texte final de la règle 47 demeure en suspens.¹³

Structure institutionnelle et organes de gouvernance

La Conférence des Parties (CdP) constitue l'organe suprême de la Convention et son instance de décision la plus élevée. Entre les sessions ordinaires, qui se tiennent désormais sur une base biennale, la CdP est représentée par son Bureau, composé du Président, de neuf Vice-Présidents et des Présidents du CST et du CRIC, avec une attention particulière portée à la répartition géographique équitable.¹⁴

Deux organes subsidiaires permanents assistent la CdP :

- Le Comité de la science et de la technologie (CST) : fournit à la CdP des informations et avis sur les questions scientifiques et techniques.
- Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) : assiste la CdP dans l'examen régulier de la mise en œuvre de la Convention.

Le règlement intérieur établit deux types de quorum distincts :

¹² <https://digitallibrary.un.org/record/250799?ln=en>

¹³ La règle 47 du règlement intérieur de la Convention porte sur la majorité requise pour l'adoption de décisions par la Conférence, elle fut inscrite à l'ordre du jour depuis la CdP2.

https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/ICCD_COP11_16/16eng.pdf#1#1

¹⁴ <http://www2.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-07/Series%20III-1.Procedural%20Guidelines%20for%20Chairpersons%20of%20Subsidiary%20Bodies%20of%20the%20COP.pdf#2#1>

- **Quorum d'ouverture** : la présence d'au moins un tiers des Parties est requise pour déclarer une séance ouverte et autoriser le débat.
- **Quorum décisionnel** : la présence des deux tiers des Parties est nécessaire pour toute prise de décision.

En pratique, la Convention fonctionne selon le principe du consensus, le recours au vote étant considéré comme un échec des négociations. À titre subsidiaire, l'article 30 de la Convention prévoit l'adoption d'amendements à la majorité des deux tiers des Parties présentes et votantes.

Fonctions du Président et conduite des débats

Le Président de la CdP, tenu à une stricte obligation d'impartialité, exerce des pouvoirs étendus : déclaration d'ouverture et de clôture des sessions, direction des débats, application du règlement intérieur, octroi de la parole, mise aux voix, contrôle des débats et maintien de l'ordre.

Les représentants des Parties peuvent à tout moment soulever une motion d'ordre (point of order), qui exige une décision immédiate du Président et prime sur toute autre question. Un appel de cette décision peut être soumis au vote.

Participation des observateurs et des acteurs non étatiques

Dès l'adoption de la Convention en 1994, la CNUCLD s'est distinguée par une approche participative innovante, consacrée à l'article 22(7) et à la règle 7 du règlement intérieur, qui permettent aux organisations non gouvernementales de participer en qualité d'observateurs. Dès la CdP1 (Rome, 1997), la décision 27 a institué des séances de dialogue ouvert dédiées aux ONG. La CdP9 (Buenos Aires, 2009) a marqué un tournant institutionnel avec la création du Panel des organisations de la société civile (CSO Panel, décision 5/COP.9), dont le mandat a été élargi par la CdP10 (Changwon, 2011, décision 5/COP.10) pour faciliter les consultations entre les OSC, suivre leur participation et rendre compte à la CdP. Les CdP11 à CdP15 ont progressivement consolidé ce dispositif, élargissant le champ d'engagement aux peuples autochtones, communautés locales, jeunes, organisations paysannes et pastorales, femmes et personnes handicapées (décisions 5/COP.14 et 5/COP.15).

Cette dynamique a connu une accélération notable à la CdP15 (Abidjan, 2022), où s'est tenu un Caucus sur le Genre de haut niveau qui a abouti à l'adoption de la « Déclaration d'Abidjan sur la réalisation de l'égalité des genres pour une restauration des terres réussie ». La CdP16 (Riyad, 2024) a poursuivi en créant deux caucus distincts pour les Peuples Autochtones et les Communautés Locales (décision 5/COP.16). Cette décision, qui répondait à la recommandation de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII), a reconnu les caractéristiques et droits distincts de ces groupes.

FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

Des organes de gouvernance aux actions sur le terrain

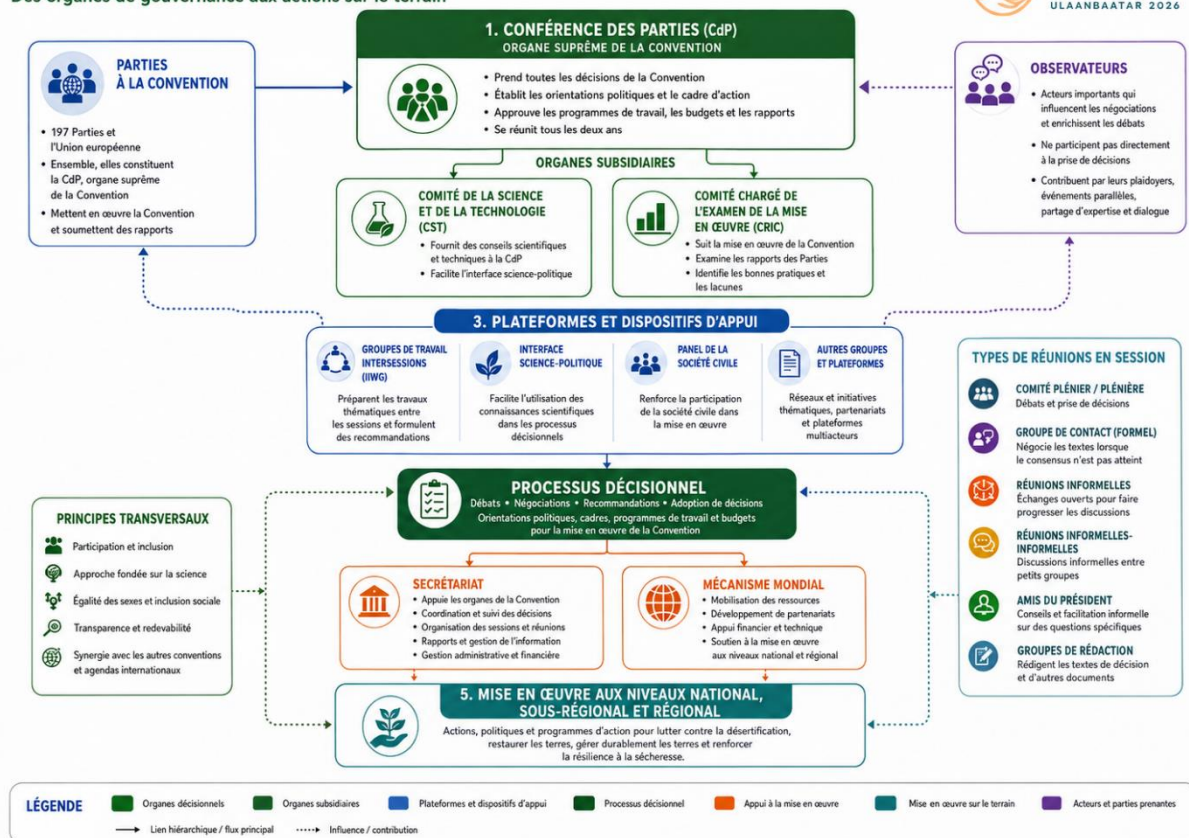


Figure 8 : schéma de fonctionnement de la Convention.

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

L'IFDD, la référence de la Francophonie en développement durable

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), est établi à Québec depuis plus de 35 ans. Sa mission est de faciliter la coopération au service de la transition écologique et du développement durable, dans les 90 États et gouvernements membres de la Francophonie.

L'Institut joue un rôle majeur pour appuyer la participation des pays francophones aux négociations universelles sur l'environnement et le développement durable, que ce soit pour les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat ou le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. L'IFDD travaille depuis des décennies à aider les États et gouvernements francophones à planifier, à mettre en œuvre et à suivre des actions transformatrices pour la planète.

Nous sommes tous en voie de développement durable

L'action de l'IFDD est prioritairement orientée vers les pays francophones en développement. Mais le développement durable concerne tout le monde, y inclus les pays les plus avancés. Il appelle à un changement de paradigme, de modes de pensée et de consommation, de modèles économiques et de production. Avec les défis de plus en plus pressants, l'époque des petits pas est dorénavant révolue : il faut maintenant passer à l'échelle et accélérer la transition écologique et le développement durable. L'ampleur des actions à réaliser individuellement et collectivement en matière de climat, d'environnement et globalement de développement durable, est donc inédite.

www.ifdd.francophonie.org

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 90 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 340 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).

www.francophonie.org



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)
1.40-200, CH. SAINTE-FOY, QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 1T3 CANADA

L'IFDD est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

www.ifdd.francophonie.org